DEC 16 '61

71e ANNEE (8e Série) N° 3 19 JANVIER 1961

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin de Morale et d'histoire des Doctrines morales. — A. GÉNÉRALITÉS : J. Stelzenberger, *Précis de Morale chrétienne*, 33. — Fr. Michel Sauvage, *Les citations néo-testamentaires dans les* « Méditations... » *de S. Jean-Baptiste de la Salle*, 34. — Vercors, Besse, Tresmontant, *Morale chrétienne et morale marxiste*, 34.

B. PÉCHÉ, PÉNITENCE, CHATIMENTS : R. Blomme, *La doctrine du péché dans les écoles théologiques... du XIIe siècle*, 36. — J. Laporte, *Le pénitentiel de S. Colomban*, 40. — G. Fourure, *Les châtiments divins*, 41.

C. CHARITÉ, AMITIÉ, MARIAGE. — M. Huftier, *La charité dans l'enseignement de S. Augustin*, 43. — Dom Baudoin de la Trinité, *Nature de l'amitié selon S. Thomas*, 44. — H. Rondet, *Introduction à la théologie du mariage*, 45.

D. QUESTIONS D'ARGENT : J. T. Noonan, *The scholastic Analysis of Usury*, 45.

Questions de science ecclésiastique. — Une véritable contrition est-elle possible dans un état extérieur de péché ? 47.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Compte rendu bibliographique : M. Balzarini et A. Zanotto, *Le Missioni nel pensiero degli ultimi Pontefici*, 48.

PREDICATION

Instructions du Dimanche. — IV. Dimanche de la Septuagésime : Entraînement et endurance, 25.

Mois de la Sainte-Enfance. — L'Enfant-Dieu, adorateur du Père, 26.

Station de Carême. — « Baptisés et Confirmés » : I. Carême, Résurrection et Baptême, 28.

Varia. — L'Eucharistie aliment de la vie chrétienne, 30.

Enseignements Pontificaux. — Lettre du Saint-Père pour « l'Année de S. Martin », 32.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur

CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)

PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

		France	Étranger
ABONNEMENTS	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — On parle beaucoup des Pères RAHNER, S. J. L'*Ami* pourrait-il dire deux mots de l'un (Hugo) et de l'autre (Karl) et de leurs principales œuvres respectives ? Un grand merci d'avance...

R. — Il eût été facile à notre correspondant (qui habite Rome) de s'adresser à quelqu'un de Rome, soit à la Grégorienne, soit au P. Schwendimann (5, Borgo Santo Spirito), qui est de la Province d'Autriche. Les deux P. Rahner sont de la province de Germanie supérieure, mais depuis longtemps fixés à Innsbrück. Notre correspondant pourra à ces adresses, compléter nos renseignements.

I. — Le P. *Hugo Rahner*. — Un obligeant théologien jésuite a bien voulu résumer brièvement une notice parue dans *Anzeiger für die katholische Geistlichkeit* (mai 1960), à l'occasion du 60e anniversaire d'H. Rahner. Hugo est né le 3 mai 1900, dans la petite ville de Pfullendorf, Bade. Elève au realgymnasium de Fribourg-en-Brisgau. Entré dans la Compagnie de Jésus au noviciat d'exil de Feldkirch-Tisis en 1919. Etudes de philosophie et théologie à Valkenburg (scolasticat allemand alors en Hollande, près d'Aix-la-Chapelle), avec intermède de professorat à Feldkirch (collège).

Sa thèse de doctorat, *Fons vitæ* dans S. Jean et chez les Pères, a été partiellement publiée dans *Biblica*, 1941 et *Zeitschrift für A. M.* ; — une thèse d'histoire ecclésiastique, *Die gefälschten Papstbriefe aus dem Nachlass des Jerôme Vignier*, Bonn, 1934 ; — thèse d'habilitation à Innsbrück (1935) avec un travail sur la grâce, *Die Gottes Geburt...*, publié dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, 1935. Hugo est nommé professeur à Innsbrück en 1935.

En 1939, il publie *Eine Theologie der Verkündigung* (une théologie de l'annonce-kérygmatique), reprenant des leçons faites à Vienne à la demande du Cardinal Innitzer. C'est alors l'époque de l'accusation portée contre « une école » d'Innsbrück, à cause de la théologie kérygmatique, avec tous les malentendus éclaircis depuis. Voir l'*Ami*, 1950, p. 260, 293.

En 1938, la faculté de théologie émigre en Suisse, à Sitten : travaux divers sur S. Ignace et la Compagnie de Jésus, sur Marie et l'Eglise. Voir : *S. Ignace de Loyola et la genèse des Exercices*, traduit de l'allemand par Guy de Vaux, S. J., Toulouse, Apostolat de la Prière, 1948 (*Ami*, 1949, p. 90) ; — *Marie et l'Eglise*, coll. « Unam sanctam », 1955 (*Ami*, 1956, p. 143) ; — *Saint Ignace de Loyola*, Desclée de Brouwer, 1955 (*Ami*, 1957, p. 763). — Citons encore : *Griechische Mythen in christlicher Deutung*, dont la première édition, parue en 1945 a fait place à une réédition (texte inchangé) en 1957, Zurich (Rhein-Verlag). Une traduction française en 1954, *Mythes grecs et mystères chrétiens* (par Henri Voirin), (*Ami*, 1954).

En 1945, retour à Innsbrück, où H. Rahner est doyen de la faculté, puis recteur magnifique (1949-1953), et reçoit diverses décorations autrichiennes. De 1950 à 1956, il est recteur du *Canisianum*, convict international de séminaristes suivant les cours des facultés.

On remarquera la polyvalence des talents du P. Hugo Rahner, qui est à l'aise dans le domaine théologique, la patrologie, l'histoire des doctrines ; il parle parfaitement le français. (*A suivre*)

Q. — Que faut-il penser du livre de Gonzague Truc « Rome et les Borgia » ?

R. — Procédait d'une pensée très louable, réagir contre la légende qui fait d'Alexandre VI, de César et de Lucrèce Borgia de véritables monstres. Dénonce avec vigueur cet « acharnement morose... à déshonorer des morts ». Ne convient pas pour autant à de jeunes lecteurs.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un court résumé en allemand de la *littérature* allemande, contenant également une analyse succincte des principaux *ouvrages* de cette littérature ?

R. — Voir chez Belin, 8, rue Férou, Paris-6e, *l'Histoire de la Littérature allemande*, par Kastler, (texte allemand), 3 NF.

Q. — Quels livres conseilleriez-vous sur le cardinal Lavigerie ?

R. — Mgr Baunard, *Lavigerie*, 2 vol., 1896 ; Abbé Klein, *Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*, plus. éditions, la dernière Edit. Grands Lacs, Namur et Paris, 1949 ; du même, *La route du petit Morvandiau*. T. II. « Dans le sillage de Lavigerie », in-8, Proc. gén. du Clergé, 1948, donne de curieux détails ; Card. Perraud, *Le cardinal Lavigerie*, discours prononcés, en 1893, à Carthage et à Alger ; Francis Jammes, *Lavigerie*, collect. « Grands Cœurs », Flammarion ; Georges Goyau, *Un grand missionnaire, le Card. Lavigerie*, Plon, 1925. — Sur le fameux « toast » du ralliement à la République, voir renseignements *Doc. Cath.*, 1947, col. 1637-50. (*Voir suite* p. 23).

AVIS PRATIQUES

1° *Changement d'adresse :*
FRANCE : minimum, 0,25 NF.
ETRANGER : timbre neuf équivalent, — ou coupon-réponse international.

2° *Demande de numéros :* 0,25 NF. par numéro.

3° *Correspondance :* Toujours adresse lisible, et timbre pour réponse.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

NOUVEL ORGUE STATIQUE A ANCHES LIBRES

STAL

Harmoniums DEBAIN-KASRIEL

Tropilisation pour Missions

Adaptation des « SONS d'ORGUES » aux Harmoniums

PROCURE INSTRUMENTALE DU SUD-EST

Jean GRANGE

24, rue Thomassin, LYON-2e Tél. 37-89-71

Documentation sur demande

FONDERIE de CLOCHES de PARIS

57, av. Gambetta, Bagnolet (Seine)

BLANCHET & Cie

fond, accorde, répare les cloches de toutes dimensions et les

ELECTRIFIE

Seul fondeur de cloches équipant électriquement depuis 1920 les cloches avec des appareils parfaitement adaptés, conçus, mis au point et construits dans ses ateliers.

Devis et visite sans engagement sur demande

■ 35 NF ■

CALCULEZ rapidement sans erreur, sans effort avec « **ADDIATOR** » une merveille de mécanique PRIX (en France) : 35 NF. Notice T 9 et références DISRA, Camblanes (Gironde)

VITRAUX

Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

HARMONIUMS

NEUFS ET D'OCCASION EN TOUTES MARQUES

Achat - Echange - Location

LABROUSSE

33, Rue de Rivoli, PARIS-4.

FAUTEUILS D'OCCASION...

provenant des plus belles salles :
« **PARAMOUNT** »
Couvertures en cuir véritable du « **BERLITZ** »
« **CINEAC** » : « Italiens », « Ternes », « St-Lazare », « Rivoli »
« **STUDIO UNIVERSEL** », à PARIS — « **GRAND-PALAIS** » et « **PARIS** », à BOURGES
« **ARTISTIC** » et « **VARIETES** » à MARSEILLE, etc., etc... pouvant être vendus en l'état, revernis ou remis à neuf

Nombreux autres lots à des prix intéressants

Demandez photographies et devis
Egalement notre gamme incomparable de FAUTEUILS NEUFS

ETS G. QUINETTE & Cie, 15, rue de la Nouvelle France
MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine) Avron 05-34 et 47-10

LA HERNIE EST UN MAL REDOUTABLE

pour qui la néglige. Il ne comporte que deux solutions : l'opération ou le port d'un bandage efficace. A ceux qui répugnent à la première, il ne reste d'autre alternative que d'adopter la seconde. Il existe un grand nombre de modèles de bandages : les uns trop durs, munis de pelotes trop volumineuses, sont insupportables ; les autres, trop faibles ou mal conçus, laissent échapper les hernies. De toute évidence, le moyen de contention le plus simple et le plus parfait est la main du sujet placée à plat sur l'ouverture. C'est la formule même du NEO-BARRERE qui, entièrement élastique, sans parties métalliques, sans l'aide d'aucune pelote, maintient intégralement dans toutes les positions les hernies les plus volumineuses. Avec les NEO-BARRERE sans pelotes, tout risques d'écrasement de la tumeur et d'élargissement de l'anneau sont écartés, la hernie est complètement maintenue. Adressez-vous aux Etablissements du Dr L. BARRERE, 3, boulev. du Palais, PARIS, ou à l'un de leurs 500 dépositaires exclusifs en Province.

Librairie P. TEQUI, 82, rue Bonaparte, PARIS-6e
C. C. Paris 386-21

Un grand problème humain pour tous les chrétiens...

L'ENFANT A L'ABANDON... ET SON DESTIN

Il faut connaître : ***3e édition***

QUAND TOMBE LE FRUIT

par **MAC-VINCELOT**

... ouvrage couronné par l'Académie Française et l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Prix franco : NF. 6,60

Le R. P. A. de PARVILLEZ dit, dans la « La Revue des Lectures » :
Un livre à lire et à répandre. *C'est pour que l'indispensable travail de notre amélioration sociale fasse des progrès que nous voudrions voir ce livre si concret et si émouvant aux mains de tous ceux qui minimisent leurs responsabilités...*

... « Le Parisien libéré » :
Juste et ardent plaidoyer... Essai pathétique qui ne peut laisser aucun lecteur indifférent.

A. CHARBONNEAU « Notre temps » (Montréal), etc...
...Affirmation impitoyable et simple (d'autant plus impitoyable que plus simple) de ce drame de la maternité clandestine. Il est bon de lire ce livre afin de n'avoir pas trop bonne conscience.

A qui est indispensable le Cours de Connaissances de Base?

(Orthographe, style, calcul, sciences... etc.)

● De nombreux jeunes et adultes sont handicapés par les déficiences en français, orthographe, mathématiques, notions scientifiques, etc.

● Dans la vie privée : c'est une source d'humiliations. Dans la vie professionnelle et sociale : c'est un obstacle à toute ascension.

● A ceux et celles qui ne possèdent que le C.E.P. (ou proche), le Cours de Connaissances de Base permet d'aborder les préparations aux B.E., B.E.P.C., aux Ecoles Commerciales, Sociales. Il permet une vie intellectuelle plus intense, des situations plus élevées, une plus grande efficacité sociale.

● Tous renseignements sont donnés par la notice gratuite G 768 " Connaissances nouvelles, Joies nouvelles" que vous demanderez ou ferez demander au :

COURS CATHOLIQUE, 70, rue Michel-Ange, PARIS 16e

Tous enseignements par correspondance

DIX MILLIARDS

tel est le montant des économies réalisées annuellement par l'ensemble des familles faisant leur yaourt à domicile avec les appareils et ferments

YALACTA

et pour votre compte personnel vous économiserez 10.000 frs.

SANTÉ-ÉCONOMIE

YALACTA 51, rue Lepic - PARIS

Belgique, 2-4, rue St-Pierre, Wasmes
Suisse, 11, rue du Marché, Genève
Canada, Monsieur Gaudin, 953, Av Dunlop, Montréal 8.
Italie, Monsieur Chiapparin, 5, via Umberto, Varallo (Province di Vercelli).

L'OFFICE GENERAL DU LIVRE

14bis, rue Jean Ferrandi - PARIS-6

est toujours en mesure d'expédier dans le monde entier tous les **LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS**, la musique religieuse et profane, les disques et les films.

Nous payons, pour nos Clients, les abonnements aux publications françaises et étrangères.

Ainsi, nos Correspondants : SEMINAIRES, INSTITUTIONS, BIBLIOTHEQUES, ECOLES et CLIENTELE PARTICULIERE, peuvent grouper chez nous tous leurs achats, ce qui représente une notable économie de frais de correspondance et autres, en même temps que la grande commodité de n'avoir qu'un seul fournisseur, soucieux de leurs intérêts.

LA BIBLE POUR TOUS

LA SAINTE BIBLE
DU CARDINAL LIÉNART

LETOUZEY & ANÉ, 87, Bd Raspail, PARIS

Comité de patronage

S. Em. le Card. LÉGER, *archevêque de Montréal*
S. Exc. Mgr LEFEBVRE, *archevêque, vicaire apost. de Dakar*
S. Exc. Mgr de PROVENCHÈRES, *archevêque d'Aix*
S. Exc. Mgr LEMAIRE, *supérieur général des Missions Etrangères*
S. Exc. Mgr CHARUE, *évêque de Namur*
S. Exc. Mgr CHARRIÈRE, *évêque de Lausanne, Genève, Fribourg*
S. Exc. Mgr ROBIN, *évêque de Blois*

SES TROIS EDITIONS PASTORALES :

« PROPAGANDE », brochée Pellitex **10 NF**
« DIFFUSION », reliée Pellior **20 NF**
« PLEINE PEAU », reliée cuir, sous étui **54 NF**

LA BIBLE DES FIDÈLES

LETOUZEY & ANÉ, 87, Bd Raspail, PARIS

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — 71e ANNEE (8e Série)
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur — N° 3. — 19 Janvier 1961

BULLETIN DE MORALE
et d'Histoire des Doctrines Morales

SOMMAIRE

A. — Généralités.
1. Un nouveau manuel : J. Stelzenberger, *Précis de Morale chrétienne.*
2. Une question de méthode : le recours à l'argument scripturaire. F. Michel Sauvage, F.S.C., *Les citations néo-testamentaires* dans les « *Méditations pour le temps de la retraite* » (de S. Jean-Baptiste de la Salle).
3. Une confrontation : Vercors, G. Besse, P. Chauchard, G. Mury, C. Cuénot, R. Garaudy, C. Tresmontant, *Morale chrétienne et morale marxiste.*

B. — Péché, Pénitence, Chatiments.
4. R. Blomme, *La doctrine du péché dans les écoles théologiques de la première moitié du XIIe siècle.*
5. Dom J. Laporte, *Le pénitentiel de S. Colomban.*
6. G. Fourure, *Les châtiments divins, étude historique et doctrinale.*

C. — Charité, Amitié, Mariage.
7. M. Huftier, *La charité dans l'enseignement de saint Augustin.*
8. P. Baudoin de la Trinité, O.C.D., *Nature de l'amitié selon S. Thomas d'Aquin.*
9. P. H. Rondet, S. J., *Introduction à la théologie du mariage.*

D. — Questions d'Argent...
10. J. T. Noonan, *The Scholastic Analysis of Usury.*

A. — GENERALITES

1. — *Un manuel concis*

J. STELZENBERGER, **Précis de Morale chrétienne.** Traduction A. Liefooghe et J. Alzin. — (14,5 × 22), 424 p., 26 NF. — Paris, Desclée et Cie, 1960.

Le succès d'ouvrages comme ceux du P. Vittrant et du P. Heribert Jone ne tient pas seulement à leur réelle valeur, il montre que de nombreux lecteurs ont besoin d'ouvrages concis qui, en un seul volume, exposent toute la morale chrétienne. Il est certain, en effet, que ces livres peuvent rendre de grands services. Tel étudiant en théologie aimera à lire rapidement un exposé général de la discipline qu'il étudie plus lentement au rythme des cours ; des professeurs se serviront de pareils ouvrages comme manuels et développeront en un cours personnel le schéma et les principes qu'ils trouvent là ; enfin, le prêtre du ministère peut chercher dans un pareil travail le canevas d'un sermon et le rappel des règles qu'il doit appliquer en confession.

De toute manière, sans être parfait, l'ouvrage de M. Stelzenberger apporte au renouveau actuel de la présentation chrétienne de la morale une contribution de poids. Son plan, remarquable de netteté et de fermeté, situe immédiatement la vie morale dans les perspectives de la Bible et de la Tradition. Sa *Morale fondamentale* est divisée en deux parties : la première est consacrée aux fondements bibliques de la morale chrétienne et parle du royaume de Dieu, de la grâce, du but de l'homme, de l'agape, de la justice, des normes morales et des perspectives eschatologiques. Le lecteur se trouve ainsi devant une synthèse de l'enseignement moral du N. T. et devant la proclamation des conditions morales du salut.

Il lui faut alors étudier les conditions subjectives de sa réponse et de son engagement par l'acte volontaire, libre, responsable. Nous avons, dans cette seconde partie, l'équivalent d'un *De Actibus humanis* harmonieusement lié à un *De conscientia* et à un traité du péché.

En *Morale spéciale*, l'exposé est charpenté d'après les trois objets de la charité surnaturelle : Dieu, soi-même, les autres. Les devoirs envers Dieu se résument dans la pratique des vertus théologales et de la vertu de religion. Ainsi assure-t-on à cette dernière vertu le climat théologal qui lui manque trop souvent.

Un traité des devoirs envers soi-même n'est pas une chose banale et l'on sait assez comment ce sujet est ordinairement traité par prétérition. M. St. étudie ici les consignes qui concernent la vie organique et matérielle (par exemple le respect chrétien du corps, l'usage des stimulants, le délassement, le luxe) le souci de la vie spirituelle, le souci de la situation sociale (vocation et profession, le travail). Peut-être est-il moins heureux quand il termine cette partie par l'étude de la moralité de l'acte sexuel ? Ne pouvait-on rattacher cet exposé à la tempérance et au respect du corps ou à la morale familiale ?

Dans l'examen des devoirs sociaux, l'auteur traite des obligations générales (sens social, devoirs à l'égard des biens spirituels et corporels du prochain) ensuite de la morale des affaires, enfin de la moralité dans les sociétés familiale, politique et ecclésiale.

Pour ce qui est de la méthode, on notera que l'auteur n'a voulu exclure aucun point de vue. C'est très souvent qu'il fait appel à la scolastique et à la casuistique. Mais il ajoute à ces exposés classiques des arguments d'Ecriture et des Pères. C'est même sur ce dernier point, me semble-t-il, que son livre est le plus original. L'auteur, en effet, est un éminent historien de la morale patristique auquel on doit une thèse sur S. Ambroise et les

emprunts que l'évêque de Milan a faits au stoïcisme. Pour beaucoup de lecteurs, ces exposés historiques seront l'occasion de maintes découvertes.

La traduction française est excellente. Elle est due à MM. Liefooghe et J. Alzin. Le premier, aujourd'hui curé dans le diocèse de Lille, fut longtemps professeur de philologie aux Facultés Catholiques de Lille. Le second, né en Belgique alémanique et ancien déporté de Dachau, a publié de nombreux ouvrages de spiritualité pour laïcs.

* *

2. — *Une question de méthode*

On entend parfois présenter comme une nouveauté le souci qu'ont certains moralistes, de donner une présentation biblique de la morale. En fait, il n'en est rien et depuis la Renaissance les traités de théologie, en morale comme en dogmatique, utilisent le schéma que nous connaissons encore : arguments d'Ecriture, arguments des Pères, arguments de raison théologique. On a même vu, au XVII^e^ siècle, un mouvement de pensée qui mettait au premier plan la théologie biblique et qui demandait qu'on en fît usage à la fois dans les Séminaires et dans les catéchismes. S. Jean-Baptiste de la Salle en est un des témoins, comme le montre une étude récente publiée par un de ses fils spirituels. Elle inaugure une revue à laquelle nous souhaitons fraternellement grand succès.

Michel SAUVAGE, F.S.C. (F. Flavien-Marie). — **Les citations néo-testamentaires dans les « Méditations pour le temps de la retraite ».** Coll. « Cahiers Lasalliens ». — In-8, 106 p. — Rome, Maison St-Jean-B. de la Salle, 1960.

Les « Cahiers Lasalliens » se proposent de publier des textes et des documents relatifs à la vie de S. Jean-Baptiste de la Salle (1651-1719) ou à l'histoire des premières décades de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, ainsi que des études d'ordre historique ou doctrinal, centrées sur la personne et les écrits du fondateur.

Le premier cahier est dû au F. Michel Sauvage, licencié en théologie, qui a entrepris une vaste enquête, historique et doctrinale, sur la participation des laïcs (au sens canonique du mot) et notamment des frères enseignants, à la mission doctrinale de l'Eglise. Le texte de S. J.-B. de la Salle, qu'il reproduit et étudie ici, s'imposait d'autant plus à son attention qu'il représente le résumé de la pensée du Fondateur sur le rôle qu'il voulait voir tenir par ses frères. Le F. Sauvage n'a pas seulement reproduit l'édition princeps qui est sûre et qui était devenue rare. Frappé par le fait que ce texte est un véritable centon de textes néotestamentaires, il a non seulement voulu recenser toutes les citations (dont bon nombre, plus ou moins implicites avaient échappé aux éditeurs antérieurs) mais étudier les choses de plus près.

Au point de vue littéraire, il est parvenu à prouver que le Saint a travaillé d'après la traduction du P. Amelotte, oratorien, dans l'édition de 1707. Ceci permet évidemment de dater d'une façon fort précise les *Méditations pour le temps de la Retraite* et de mettre fin aux hésitations des historiens qui proposaient des dates variant de près de 30 ans.

Au point de vue doctrinal, d'autre part, le F. Sauvage montre comment le Fondateur des frères a constitué une véritable théologie néo-testamentaire du kérygme et l'a appliquée à ses religieux, en tenant compte évidemment des analogies nécessaires.

C'est que S. Jean-Baptiste de la Salle était très attaché au mouvement biblique de son époque. Non seulement il suivait les publications des chercheurs mais il épousait leurs tendances. Amelotte était alors un homme en vue, un traducteur assez éclairé pour apaiser les critiques, sinon la mauvaise humeur, de Richard Simon. Il écrivit aussi des ouvrages de théologie d'inspiration très nettement biblique « accomplissant le vœu de Condren qui souhaitait une théologie toute simple, désassujettie des obscurités... de la philosophie, conforme à la naïveté des Ecritures Saintes. »

Cette « théologie toute simple », le Fondateur l'a voulue pour ses frères comme pour leurs élèves et les principaux passages où le Fondateur revient sur l'enseignement moral qu'il faut donner, sont explicitement présentés comme scripturaires. Il faut enseigner « les maximes de l'Evangile » et notamment le « Sermon sur la montagne » duquel s'inspirent des chapitres entiers. C'est ainsi, par exemple, que le second point de la méditation 196 intercale des extraits sur S. Mathieu entre ces deux recommandations : « Vous devez, en lisant l'Evangile, étudier la manière et les moyens dont Jésus-Christ s'est servi pour porter ses disciples à la pratique des vérités de l'Evangile », et « C'est selon ces pratiques et toutes les autres de Jésus-Christ que vous devez enseigner la jeunesse chrétienne qui vous est confiée. »

L'enseignement moral devra beaucoup aussi à S. Paul. Le Fondateur veut, par exemple, que l'on inspire aux élèves « les sentiments et les dispositions que S. Paul tâchait d'inculquer aux Ephésiens ». C'est donc une morale spécifiquement chrétienne qu'il réclame pour les élèves : « tout ce qui convient à un enfant chrétien, tout ce que notre religion exige d'eux », pas seulement une morale naturelle mais une morale révélée, celle que les hommes livrés à eux-mêmes ne découvriraient pas : « ces maximes ne pouvant venir que de Dieu puisqu'elles sont contraires aux inclinations des hommes. »

Le F. Sauvage mène son travail avec beaucoup de maîtrise. Son exposé, bien structuré, est très clair, volontairement analytique. Il ferait presque trop penser au style d'un professeur s'adressant à des élèves s'il n'y avait, surtout en note, des remarques pleines de finesses de pénétration psychologique ou de sens historique.

* *

3. — *Une confrontation et un débat*

VERCORS, G. BESSE, P. CHAUCHARD, G. MURY, C. CUENOT, R. GARAUDY, C. TRESMONTANT, **Morale chrétienne et morale marxiste.** Collect.

« Christianisme et actualité ». — (14 × 19), 240 p. 6,45 NF. — Paris, La Palatine, 1960.

Cet ouvrage peut être examiné à deux points de vue : celui de l'information, celui du jugement de valeur.

Nous nous acquitterons facilement de la tâche d'informateur en analysant brièvement ce débat qui, sous la présidence de Vercors, a opposé trois catholiques et trois communistes. Des trois problèmes posés, le premier intitulé « science et morale naturelle » avait trait à la possibilité d'une morale impérative déduite de la connaissance scientifique de l'homme et de l'univers. Pour une part, c'était le vieux problème de la loi naturelle. Pour une autre, la perspective était nouvelle car il ne s'agissait plus, comme chez les Grecs, d'inférer une éthique à partir d'une anthropologie philosophique mais à partir de la science.

Apparemment la question était posée en des termes qui devaient mieux convenir au marxiste peu enclin à faire confiance à la philosophie, qu'au chrétien. En fait cependant, c'est M. Besse, le communiste qui semble avoir été le plus mal à l'aise pour répondre. Car au sens marxiste, la nature n'est pas dans l'homme, elle est devant lui comme une matière à façonner, à humaniser. Pour lui, c'est le fait social qui est premier. Mais pour le fond, la question peut être résolue affirmativement car, dans son effort dialectique, « le matérialisme historique ne se borne pas à observer le comportement de l'être humain dans un milieu, comme on observe le déplacement d'un mobile sur un plan ; il met en évidence l'activité fondamentale, le travail producteur, par lequel cet être humain non seulement crée des objets mais crée sa propre conscience et se donne, comme on dit, une « intériorité ».

— Le « catholique », le Dr Paul Chauchard, continue le dialogue en situant la morale naturelle, mais d'une manière peu classique puisqu'il prétend faire naître une morale de la biologie et du fait que l'homme a l' « organe cérébral le plus évolué ». Ceci affirme la supériorité psychologique de l'homme : « ce qui différencie les sociétés animales des sociétés humaines, c'est le cerveau, inventeur de la civilisation transmissible par éducation » (p. 45). A partir de là, le docteur Chauchard présente la liberté comme « l'aptitude du cerveau humain normal à la maîtrise réfléchie des déterminismes et au choix d'une conduite » (p. 46). Quant à la morale, elle est « l'art d'utiliser prudemment son cerveau humain de façon humaine, pour rester un homme normal contribuant à une société normale et ne déséquilibrer ni soi, ni les autres » (p. 51). Nous ne trahissons pas notre devoir d'informateur objectif, en constatant que l'auteur, selon ses propres déclarations, a une conception teilhardienne de la « biologie », science universelle transcendant toute distinction de la matière et de l'esprit. Le point de départ est « l'humanité en cosmogénèse ».

La *seconde question* soulevée dans cet ouvrage naît de la première. Puisque la morale, ou tout au moins une morale, se fonde sur l'homme, il faut savoir ce qu'est celui-ci. Au nom du marxisme communiste, M. Gilbert Mury décrit l'homme dans la perspective de la fameuse formule de Jules Lequier (p. 80) : « faire, et en faisant se faire, telle est la formule de l'être, telle est la formule de la moralité ». L'homme est un être porté par l'histoire ; il s'est fait progressivement dans son esprit et ses aptitudes manœuvrières, en aménageant le monde extérieur. Le travail basé sur le besoin, élargi au plan social et collectif, est la voie du progrès ; il définit la propriété et le code familial. Car le mariage, dans le type juridique actuel, est nécessairement lié au capitalisme, à l'indue appropriation par certains de la propriété des moyens de production.

— A ces vues marxistes, M. Cuenot, représentant le catholicisme, oppose une étude sur « La morale et l'homme selon Pierre Teilhard de Chardin »... Il a publié, voici deux ans, une « somme teilhardienne » ; il la complète ici par un exposé centré sur la morale. Le savant jésuite, nous dit-on, est un homme du XXe siècle parce qu'il a le sens de l'évolutionnisme, de la totalité, de la valeur spirituelle de la matière, de l'intégration de l'homme dans l'univers, le sens de la personne. A partir de là, nous dit-on encore, il faut critiquer la morale traditionnelle, celle du cosmos inefficace. « C'est ce qui explique le secret ennui que les moralistes, Nietzsche et Gusdorf mis à part, exhalent invinciblement » (p. 132). Heureusement, le P. Teilhard nous a donné une morale de la cosmogénèse — c'est une branche de l'énergétique (p. 142) : « Le Devoir n'est autre chose, à son origine, que le reflet de l'Univers dans l'atome » (p. 136). Est bon ce qui concourt aux accroissements de l'Esprit de la Terre : il s'agit pour la personne de se dépasser et de se réunir à d'autres êtres avec lesquels on constituera un niveau supérieur de l'humanité. C'est une morale de la force comme de la charité. « Elle (cette charité) prépare un catholicisme qui ne sera plus l'opium du peuple mais l'animateur de toutes les énergies humaines » (p. 146).

Il reste à fixer *l'idéal moral* dont on a ainsi étudié les fondements. C'est à ce thème qu'est consacrée la troisième partie de l'ouvrage : « *Fins dernières et moyens* » .Le représentant du communisme est ici M. Roger Garaudy. Son point de départ est la théorie de l'aliénation, qui engendre la paupérisation sans cesse croissante du prolétariat. Sortir de cette situation, c'est le but de la morale. « Le premier précepte de la morale marxiste est donc de participer de toutes ses forces à la lutte du prolétariat, dont les objectifs de classe se confondent avec la libération de l'homme total » (p. 173). Le moyen, c'est la violence qui se justifie parce qu'elle va dans le sens de l'histoire et du progrès. Elle est organiquement et objectivement liée à la fin de l'histoire alors que les autres violences sont criminelles parce qu'elles vont à contre-sens de l'histoire (p. 184). D'ailleurs « la violence, pour le socialisme, n'est qu'une riposte à la violence antérieure, celle du régime qui meurt et que son agonie rend furieux » (p. 186).

Nous quittons la politique pour revenir à la morale avec M. Claude Tresmontant et ses « *Notes sur le Christianisme et les non-chrétiens* ». Son

propos est de montrer que la Révélation judéo-chrétienne a apporté à l'humanité les idées de dignité et d'élévation spirituelle et morale dont vivent aujourd'hui non seulement les chrétiens mais les marxistes eux-mêmes. Reprochera-t-on les lenteurs de l'Eglise dans sa lutte pour la libération du prolétariat ? Et par exemple, dira-t-on qu'en donnant des conseils de soumission aux esclaves, S. Paul acceptait implicitement cette institution ? Ce serait oublier que l'Apôtre a posé les principes qui devaient libérer l'esclave et qu'en demandant à celui-ci d'être « correct », il se comportait comme les dirigeants communistes qui demandent la même attitude à leurs militants employés dans des entreprises capitalistes.

Point de vue doctrinal

Passons maintenant au point de vue doctrinal, sans espérer évidemment répondre à toutes les questions que ce livre pose. Il faudrait toute une réfutation du marxisme ! Tout au moins peut-on examiner certains points précis comme l'opportunité du dialogue, les conditions dans lesquelles il s'est réalisé et l'importance d'idées sur lesquelles il y aurait intérêt à le reprendre en de meilleures conditions.

Opportunité du dialogue. A ce point de vue, deux attitudes sont possibles. Parler avec « l'adversaire » peut sembler, en un sens, pactiser avec lui, le reconnaître, admettre qu'il pourrait entamer les positions et qu'on pourrait ou devrait envisager des concessions. C'est la raison pour laquelle les rencontres au sommet sont si difficiles, sur le plan politique comme sur le plan religieux. Il y va de plus d'un très légitime sens de la dignité que les chefs se doivent de garder. Mais il y a aussi « la base » où les questions de personne comptent peu et où le dialogue s'impose comme une nécessité. Si on peut regarder comme inconcevable une rencontre entre le Saint-Père et M. « K », le militant catholique, le jociste coudoie, tous les jours, les membres de la cellule communiste. Ils engagent des discussions parce qu'ils sont également convaincus et animés d'un désir de prosélytisme. Qu'ils en réfèrent à des experts en doctrines, rien de plus normal et que ceux-ci se rencontrent à leur tour, pourquoi pas ? Il y a peut-être là un devoir de présence et plus encore d'apostolat auquel le chrétien ne songera pas à se soustraire. S. Paul n'a-t-il pas essayé de contacter ainsi les professeurs de philosophie athéniens ?

Encore faut-il que le dialogue soit vraiment ouvert et qu'une partie ne choisisse pas ses interlocuteurs pour remporter plus aisément la victoire. Sans discuter la foi chrétienne et la dignité de vie des catholiques engagés dans cette joute intellectuelle, je suis bien obligé de dire que certains d'entre eux ne sont pas représentatifs de la pensée catholique. Il y a, parmi nous, des connaisseurs remarquables des choses marxistes qui sont en même temps des philosophes chrétiens et des théologiens. On n'a pas le droit de les ignorer [1]. Si les marxistes veulent faire admettre certains rapprochements, ils doivent s'adresser à ceux qui ont autant souci de l'orthodoxie qu'eux-mêmes. C'est à tout moment que, dans ce livre, nous les voyons se référer à leurs maîtres à penser, scruter une phrase de Marx ou d'un de ses commentaires. Si j'excepte M. Tresmontant, je ne vois pas les catholiques se référer ici à des sources théologiques (Ecriture, textes pontificaux) ; le seul prophète qu'ils connaissent c'est le P. Teilhard de Chardin.

Pour le reste, nous cherchons plus dans cet ouvrage des thèmes de réflexion que des solutions toutes faites. Le travail comme moyen de formation de l'homme, la dénonciation du neutralisme même sous la forme d'une apologie de la violence, sont des idées auxquelles certains d'entre nous pourraient réfléchir plus qu'ils ne le font. Des choses intéressantes sont écrites ici en marge d'une théologie et d'une philosophie du droit naturel. Bien sûr il est étonnant de voir rattacher ce droit naturel au degré de développement du cerveau humain plutôt qu'à la raison ; mais on peut se demander si par dessus l'imprécision du vocabulaire ce n'est pas cela qu'il faut comprendre. On nous parle ici de l'historicité de l'homme comme d'une idée marxiste! Mais ignorerait-on que c'est d'abord une idée biblique ? Le P. Häring l'a souligné en l'utilisant dans le 1er volume de *La loi du Christ*. Plusieurs fois, les catholiques ont eu soin de souligner que la plate-forme naturelle, commune aux deux tendances de pensée, était dépassée chez les chrétiens par le respect d'une morale surnaturelle. Que n'ont-ils repris à ce propos la distinction thomiste entre la *beatitudo perfecta* et la *beatitudo imperfecta ?* Il est vrai que c'eût été jouer aux tenants d'un thomisme rétrograde !

Conservons donc notre sympathie à cette entreprise qui se situe dans le climat de générosité et dans un désir de clarté auquel nous devons rendre hommage. Utilisons ce livre comme un témoignage des préoccupations actuelles du monde intellectuel. Mais regrettons que les résultats de ce colloque soient si négatifs.

B. — PECHE, PENITENCE, CHATIMENTS

Le péché est une triste réalité qui se trouve, hélas ! au centre de l'histoire du monde et à laquelle la théologie doit, par conséquent, apporter toute son attention. Non pas, certes, au point d'oublier la Rédemption et la force de la grâce, mais précisément pour permettre à la victoire du Seigneur de réaliser tous ses fruits en nous.

[1] On se gausse ici des « sectateurs attardés de Saint Thomas d'Aquin » (p. 96) et des « collaborateurs rétrogrades et tardigrades de la revue *Divinitas* » (p. 146). Mais le mouvement de pensée thomiste et la revue d'une faculté de théologie à laquelle le Saint-Père ne cesse de montrer sa faveur, sont autrement dignes de représenter la pensée catholique que deux disciples d'un scientifique dont le Saint-Office a pris la peine de déclarer qu'il n'était pas un théologien. C'est un fait dont les organisateurs devaient tenir compte, quelles que fussent leurs préférences. Dans le domaine intellectuel, leur procédé est analogue à celui que les communistes ont employé dans le domaine politique : ils commencent par constituer chez leurs satellites des gouvernements fantoches ; ils déclarent ensuite que ceux-ci représentent une opinion qu'ils savent fort bien leur être hostile.

Au cours des âges, et notamment dans la préscolastique, les théologiens ont étudié l'importance primordiale du consentement de l'homme à la tentation et du mépris de Dieu, inclus dans tout péché. Ce qui compte, c'est moins le fait matériel que la volonté mauvaise. Cette volonté mauvaise, c'est à la pénitence qu'il appartient de la détruire pour remplacer l'orgueil et le mépris par la soumission et l'amour. Parmi les avatars historiques de la pratique de la Pénitence, on notera le stade des *Pénitentiels* et spécialement celui de S. Colomban, qui fut abbé de Luxeuil et évangélisa la région.

La pénitence implique la volonté d'assumer une peine. Mais celle-ci peut être imposée directement par Dieu, sur cette terre comme dans l'autre vie. S'en suit-il que tout malheur est un châtiment ? C'est la question qu'a posée M. Fourure et à la solution de laquelle il apporte un copieux dossier.

4. — *Une thèse louvaniste sur le péché.*

Robert BLOMME, **La doctrine du péché dans les écoles théologiques de la première moitié du XII^e siècle.** Dissertationes ad gradum magistri... Série III, t. 6. — In-8, XII-385 p. — Louvain, Gembloux, 1958.

Notre connaissance du développement de la théologie au XII^e siècle paraît bien être arrivée au second stade de son épanouissement : celui de l'exploitation des matériaux mis à jour tout au long de l'entre-deux-guerres par une équipe de pionniers : Lottin, Landgraf, Wesweiler, Blimetzrieder, etc... Le P. de Ghellinck a pu ainsi refondre sa première synthèse. Le P. Chenu en a présenté une, dont nous avons écrit ici une recension. Il y a enfin les bons ouvriers qui se partagent l'étude d'un auteur ou d'un thème. Après la *Théologie du sacrement de pénitence* de M. Anciaux, voici aujourd'hui de M. Blomme la *Doctrine du péché dans les écoles théologiques de la première moitié du XII^e siècle.*

Chaque partie du titre est à prendre dans son sens le plus rigoureux et le plus exclusif. Dès l'Introduction l'auteur s'en explique, avec ce souci de la précision minutieuse qui va caractériser tout son travail. Il s'agit de la doctrine du *péché actuel*, étudiée dans les *perspectives de la morale* — ce qui exclut donc, d'une manière habituelle, l'examen des considérations métaphysiques faites par les mêmes auteurs sur les mêmes sujets — dans *les écoles théologiques* avant Pierre Lombard, à l'exclusion donc des maîtres isolés comme Robert Pullen ou Robert de Melun, à l'exclusion aussi des spirituels et des canonistes. Et puisque, en fait, il n'y aura rien sur le sujet dans l'école de Chartres et dans Gilbert de la Porrée, les enquêtes vont se limiter à ces trois groupes : Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux, Abélard et ses disciples, Hugues de St-Victor et la *Summa Sententiarum.* Abélard se taille d'ailleurs la part du lion : 200 p. environ contre 80 et 40 pour les deux autres groupes.

Des textes qui proviennent de l'école d'Anselme de Laon, on ne peut guère retirer une définition du péché, malgré les fallacieuses promesses des titres de certaines sentences : *Quid sit peccatum ?* ni même du recueil *Potest quæri quid sit peccatum.* Toutes les considérations qu'on y développe se placent généralement dans un contexte métaphysique. Quand on parle de péché, de quelle réalité s'agit-il ? Voilà ce qui préoccupe les auteurs, et non les perspectives morales de faute, d'imputabilité, etc...

Par contre, il y a plus à retenir de la description des stades du péché telle qu'on peut la trouver dans la sentence 85 d'Anselme de Laon mettant en œuvre un thème de S. Grégoire : suggestion, délectation, consentement. Cependant ces étapes sont encore trop envisagées d'un point de vue statique plutôt que d'un point de vue dynamique, qui y verrait les divers temps d'une évolution psychologique. Ceci en diminue donc l'intérêt, car on ne voit pas suffisamment, dans ces conditions, l'importance effective d'une étape comme celle du consentement dans l'imputabilité des actes peccamineux. Un autre texte de la même veine est plus détaillé encore. Il envisage cinq stades : *suggestio, propassio, passio, actus, consuetudo* [2]

Les Enarrationes in Evangelium Matthæi et les textes qui en dérivent, notamment la glose marginale, reprennent certains éléments de cette division, les détaillent, subdivisent certains d'entre eux, la *passio* par exemple en la dédoublant en délectation et en consentement. Et ainsi s'annonce l'intérêt qui va s'attacher à ce moment de l'évolution de l'âme du pécheur.

Par contre une troisième catégorie de textes, les recueils proprement dits : sentences : *Dubitatur a quibusdam* ou *Sententiæ Berolinenses,* sont muets sur ces questions. Un texte du premier recueil nous livre cependant une indication intéressante sur l'origine possible de cette catégorie de la *propassio,* transposition du grec προπάθεια venue de S. Jérôme. Guillaume de Champeaux insiste lui aussi sur le consentement : *...quam cito consensus adhibetur, peccata sunt.* Cette netteté de la formule se trouve dans deux passages de la glose ordinaire sur les épîtres de S. Paul, attribuée pour l'ensemble à Anselme de Laon. On est donc ainsi assuré de se trouver devant un fonds commun de toute l'école de Laon.

M. Blomme a enfin regroupé, dans un article 3, un certain nombre d'éléments recueillis un peu partout dans les textes de l'école, souvent dans des contextes étrangers aux préoccupations morales, mais qui laissent apparaître malgré tout une certaine manière commune de raisonner pour déterminer, par exemple, soit la gravité des fautes, soit leur immoralité.

A propos du sacrement de Pénitence ou du péché originel, on en vient à estimer la gravité des fautes, non seulement à partir de critères juridiques (importance de la peine à appliquer, dom-

[2] A ce propos, qu'on nous permette de faire remarquer, au passage, que l'application aux trois derniers stades, du thème augustinien des trois morts ressuscités par le Christ : *mors in domo, mors in porta, mors in sepulchro,* tel qu'on le lit dans la sentence 450 se retrouve aussi dans un sermon du recueil *Speculum Ecclesiæ* d'Honorius d'Autun (*P. L.,* 172, 918) dont les attaches avec l'école de Laon sont bien connues par ailleurs.

mage causé), mais aussi de critères moraux : état d'âme du pécheur, degré de connaissance ou d'ignorance et surtout mépris plus ou moins grave de Dieu manifesté dans la faute. L'estimation de la moralité des actes manifeste donc déjà une certaine exigence d'intériorité. On y affirme le rôle prépondérant de la conscience à l'encontre de laquelle il n'est pas permis d'aller, le rôle de l'intention qui, à elle seule suffit, même quand vient à manquer l'exécution. La sentence 70 d'Anselme est déjà nette sur ce point et annonce les formules autrement décisives d'Abélard.

En résumé, il apparaît clairement qu'il n'y eut jamais, à Laon, un enseignement explicite de morale, notamment sur le péché. La meilleure preuve en demeure le silence gardé sur ces questions par les recueils systématiques, regroupés à l'image de l'enseignement qui était donné par les maîtres. Seules les sentences isolées qu'on peut rapporter à Anselme ou à Guillaume ont des aperçus intéressants. Les commentaires exégétiques sur S. Mathieu et les épîtres de l'Apôtre, la Glose notamment, en offrent aussi ; mais l'apport n'est pas considérable en regard de ce que maître Pierre Abélard apporte à lui seul.

Abélard

Cette étude de la *pensée d'Abélard* représente le gros morceau du travail et, parce que l'objet en était difficile, le plus fouillé, le plus minutieux et, avouons-le aussi, le plus difficile à suivre [3].

Certes la tâche n'était pas facile, pour plusieurs raisons que l'auteur met bien en relief. D'abord la pensée d'Abélard est en constante évolution ; elle se cherche, se précise, en utilisant un vocabulaire extrêmement mouvant. Le mot *voluntas*, par exemple, dont la bonne compréhension est cependant capitale pour le sujet, revêt plusieurs significations absolument différentes selon qu'on le trouve dans le *Commentaire sur l'Epître aux Romains* ou dans l'*Ethica*. Dans celui-ci il est l'équivalent du désir, de la *concupiscentia*. Le péché, au sens strict, ne réside donc pas dans la volonté. Toute la définition du péché se reporte sur le consentement. Par contre, dans le *Commentaire*, la volonté est assimilée au consentement et parfois aussi à l'intention. Il importe donc que chaque texte soit passé au crible d'une critique attentive. Un autre exemple de confusion de vocabulaire nous est détaillé éloquemment à l'aide d'un tableau synoptique (p. 136-137).

Une autre préoccupation d'Abélard rend également difficile la compréhension de sa pensée : le mécanisme logique qui est sous-jacent à tout l'exposé. Pour lui, maître dialecticien, la définition stricte du péché ne doit retenir que ce qui lui est propre, ce qui appartient à lui seul en tant que défini et ce qui pourra être soumis à la conversion du définissant et du défini. Ceci aboutit à restreindre singulièrement la notion de péché, à éliminer un certain nombre d'éléments traditionnellement reconnus comme lui appartenant. Ainsi en est-il de l'acte extérieur. Puisqu'il peut y avoir péché sans que cet acte soit nécessairement posé, il ne saurait être inclus, pense Abélard, dans une définition parfaitement logique. D'ailleurs, la position devient parfois insoutenable et Abélard lui-même a dû en venir à distinguer une notion stricte et une notion large du péché... sans prendre garde d'avertir toujours le lecteur de celle qu'il utilisait dans un passage déterminé.

Il ne saurait être question de résumer intégralement les innombrables analyses menées inlassablement par l'auteur, avec un souci d'exactitude et une connaissance des textes qui rassureraient l'esprit le plus prévenu. Elles nous font entrevoir d'abord ce qu'Abélard entend par la définition propre du péché. Paraphrasant M. Bl. (p. 162) on pourrait dire : Pour Abélard : 1° le péché *c'est la faute* imputable et digne de châtiment ; — 2° l'acte humain requis à cet effet est uniquement le consentement délibéré à ce que nous savons être opposé à la volonté de Dieu — ce qui donne à *l'intention* et à la conviction de la conscience une place essentielle ; — 3° *le consentement* engage pleinement la responsabilité de l'homme *et suffit* à changer de fond en comble sa relation à Dieu puisque dans le consentement se vérifie *le mépris* du créateur qui est l'essence même du péché.

Par contre le péché n'est pas *le vice* — c'est-à-dire la mauvaise habitude ou la disposition innée qui porte au mal — ; ce n'est pas non plus l'action mauvaise, l'*acte concret*, l'exécution extérieure en tant que telle, et ce n'est pas non plus la mauvaise volonté, telle qu'il la conçoit dans l'*Ethica*, au sens d'impulsion spontanée, de concupiscence.

L'ensemble de cette doctrine apparaît donc comme un gigantesque effort de réaction contre la morale objectiviste ou légaliste (morale des Pénitentiels) au profit d'une morale plus intériorisée, qu'il ne conviendrait pas de réduire simplement à une morale de l'intention comme on le fait trop généralement. M. Bl. écrit d'ailleur (p. 215) :

« Dans l'œuvre d'Abélard, la doctrine de l'intention est sans doute caractéristique — surtout par son exclusivisme — mais elle n'est qu'une dimension d'un effort plus général d'intériorisation... Abélard insiste fort sur le jugement de valeur et sur la connaissance morale. A ses yeux, pour qu'il y ait vraiment péché, l'homme doit savoir que son agir déplaît à Dieu, il doit aller à l'encontre de sa conscience. La nécessité de se rendre compte de la malice de l'action pour qu'il y ait faute reste d'ailleurs une constante de l'école abélardienne. En mettant l'*intentio* trop en avant, on a donc parfois laissé dans l'ombre cet autre desideratum de Maître Pierre. »

Ces doctrines abruptes, au moins pour leur temps, exprimées avec vigueur mais à l'aide d'un vocabulaire trop mouvant, ne pouvaient guère obtenir d'adhésion immédiate. S'il eut beaucoup de disciples. Abélard compta aussi de nombreux adversaires. Comment les uns et les autres réagirent-ils ? La correspondance avec Héloïse n'est guère explicite sur le sujet du péché. Maître Herman, dans son *Epitome theologiæ christianæ* reprend les défi-

[3] M. Blomme a cru pouvoir utiliser divisions et subdivisions : chapitre, article, paragraphe, chiffre, lettre... ce qui nous amène à lire à plusieurs reprises, successivement, la conclusion du paragraphe puis celle de l'article et enfin celle du chapitre sinon de la partie (vg. p. 205 - 207 - 213 et p. 287 - 289 - 291). On finirait par crier grâce devant tant de... dialectique et par ne plus pouvoir conclure soi-même !

nitions d'Abélard mais en élimine un point important : la valeur du *consensus,* faisant reporter l'essentiel du péché sur la *voluntas,* terme sur le sens duquel il ne paraît pas bien fixé. La connaissance et le jugement de conscience gardent toute leur valeur. C'est le degré de connaissance qui permet la distinction entre péché mortel et péché véniel.

L'auteur de l'*Ysagoge in theologiam* est à la fois disciple d'Anselme de Cantorbery et d'Abélard, d'un Abélard lu à travers les *Sententiæ Parisienses* et l'*Epitome.* Somme toute, les disciples paraissent avoir plutôt minimisé la pensée du maître. Seul l'auteur du *Commentarius Cantabrigiensis* sur les épîtres de S. Paul lui reste assez fidèle. M. Bl. confirme d'ailleurs l'hypothèse émise par Mgr Landgraf : l'auteur s'inspirerait directement de l'enseignement oral de Maître Pierre.

Qu'y a-t-il à retenir des condamnations portées par les adversaires et finalement, par le concile de Sens ?

Ce dernier, en son 19e *capitulum,* condamne uniquement l'aspect négatif de la pensée d'Abélard sur le péché. Le concile entend maintenir, dans la définition du péché, les éléments qu'en excluait la rigoureuse logique du maître. Celui-ci eût pu répondre qu'il suffisait de s'entendre sur le genre de définition que l'on voulait, lui-même étant d'accord avec les Pères du concile sur les éléments de la définition du péché au sens large. Guillaume de Saint-Thierry, dont on sait le rôle dans toute cette affaire, pouvait-il ignorer cette distinction et, ce faisant, a-t-il fait preuve de mauvaise foi ? En l'absence de ce *Liber Sententiarum* auquel Guillaume, saint Bernard et le concile se réfèrent, M. Blomme, pas plus que ses prédécesseurs, n'a pu répondre à la question. Guillaume n'ayant pas lu l'*Ethica,* seul texte où le vocabulaire soit bien précisé, pouvait aisément se tromper sans qu'on puisse l'en incriminer outre mesure. Mais Guillaume et l'auteur des *Excerpta* s'en prennent aussi à la définition positive du péché en tant qu'il est consentement. Le concile s'est refusé à les suivre sur ce sujet. S. Bernard lui-même tenait à la valeur du *consensus* et ne pouvait se contredire.

Un autre point a fait aussi l'objet de grosses difficultés. Abélard accordait en effet à l'ignorance valeur d'excuse, alors que ses contemporains parlaient encore d'un péché d'ignorance. Mais surtout les exemples choisis, celui des bourreaux du Christ entre autres, étaient de nature à heurter profondément la sensibilité chrétienne de l'époque. Sur ce point Abélard a pris conscience de ses exagérations. Pour ce qui concerne l'excuse d'ignorance on ne voit pas bien où les adversaires ont puisé leur documentation. Par contre, Abélard a procuré des éclaircissements. Malheureusement le texte complet de l'*Apologie* fait encore défaut. On ne peut donc fixer les contours définitifs de sa pensée en ce domaine.

En résumé, seule la première condamnation paraît avoir manqué à l'objectivité en négligeant des distinctions posées par Abélard. Mais peut-on en faire un reproche ? A voir la complexité des analyses menées par l'auteur pour cerner la pensée de maître Pierre, on est tout prêt à excuser ceux qui, dans le feu de l'action, sans détenir toutes les pièces et sans disposer du recul nécessaire, ont eu à le juger. Nul n'est prophète en sa patrie. Il eût fallu à Abélard plus de modération dans l'expression de ses recherches, une logique plus souple et certaines autres qualités encore qu'un tempérament aussi fougueux que le sien était bien incapable de posséder.

Ecole de St-Victor

La place accordée à l'analyse du péché par *Hugues de St-Victor* dans le *De sacramentis* est restreinte : deux colonnes de la Patrologie ! Le péché est un acte mauvais découlant du vice, peine originelle, et auquel le consentement donne son caractère d'imputabilité. Le consentement est un élément suffisant ; il n'est pas nécessaire que l'acte extérieur s'en suive, ce qui ne veut pas dire qu'il soit sans importance pour l'affermissement de la volonté bonne ou pernicieuse.

Hugues de St-Victor, maître de vie spirituelle, était trop sensible à ces valeurs psychologiques pour ne pas en tenir compte dans l'expression de sa pensée sur le péché. C'est en quoi il diffère d'Abélard. Les mêmes idées fondamentales, le même souci d'intériorité n'aboutissent pas aux mêmes conclusions abruptes. On ne peut affirmer que sa pensée dépende de celle de maître Pierre. Les sentences de Guillaume de Champeaux et de l'école de Laon lui fournissaient un point de départ suffisant pour l'élaboration de sa pensée. Il est, d'autre part, certain que Hugues s'est inquiété des affirmations d'Abélard touchant l'excuse d'ignorance. La réponse de saint Bernard, seul texte qui soit conservé, en témoigne, mais elle ne suffit pas à préciser les points sur lesquels portait cette inquiétude.

La *Summa Sententiarum* est l'œuvre qui a exercé le plus d'influence immédiate sur la pensée de P. Lombard. Celui-ci y a puisé l'inspiration de son *De peccato actuali.* Il convenait donc de s'y arrêter. Or, on constate une fois de plus que les préoccupations de l'auteur ne sont pas celles d'un moraliste. Le péché, comme le mal en général, consiste en la privation d'un bien. Le mal existe dans l'âme, dans le corps et dans les créatures. Le péché est le mal de l'âme et il consiste en l'ignorance ou en la cupidité. L'auteur utilise d'ailleurs l'un pour l'autre les termes *malum* et *peccatum.* Il relève aussi la théorie de l'indifférence des actes extérieurs qui se révèle n'être qu'une déformation de la pensée exacte d'Abélard sur le sujet. Utilisant une distinction de saint Augustin entre l'acte du péché et la faute de la volonté, il semble ne pas s'être aperçu de l'intérêt du problème qui était en jeu.

De cet ensemble d'analyses des textes regroupés par M. Blomme que peut-on finalement retirer ?

D'abord une déception. Dans l'ensemble de la littérature théologique abondante, déjà connue ou ramenée au jour tout au long de ce demi-siècle, la morale du péché tient peu de place et elle apparaît souvent dans un contexte inattendu, où l'on envisage soit le problème du péché originel, soit des considérations générales sur le problème du mal. Seule l'*Ethica* d'Abélard apparaît comme une première ébauche du traité du péché actuel. Il eût

fallu continuer l'enquête chez les auteurs de la fin du siècle, pour passer de la préhistoire à l'histoire du traité du péché actuel. Un point est cependant acquis : on s'efforce d'intérioriser la morale en exploitant des thèmes comme celui de l'importance du *consensus,* de l'intention, thèmes assurément connus de la Bible et des Pères, mais que la morale des pénitentiels, en des termes redevenus barbares, avait dédaignés parce que trop inopérants sur des consciences frustes.

Distinction du vice et du péché proprement dit, description des stades du péché, insistance sur le rôle de l'intention, de la mauvaise conscience, discussion sur l'excuse d'ignorance, importance primordiale du consentement, voilà assurément un bel ensemble de données sur la redécouverte desquelles l'étude de M. Bl. a jeté une vive lumière. De ce point de vue il a bien mérité des historiens de la morale.

Regrettons cependant que sa contribution n'ait pas revêtu davantage l'aspect d'une thèse d'histoire. Il y manque pour cela une introduction qui nous eût rappelé le *status quæstionis* au moment où Anselme de Laon commence ses cours. Les allusions faites, par la suite, à Anselme de Cantorbéry ou à la morale des pénitentiels en eussent acquis plus de relief. L'auteur était aussi dans son droit en limitant le sujet comme il l'a fait, mais certaines absences se justifient plus difficilement au regard de l'historien. Le conflit dans lequel a été engagé Pierre Abélard et qui s'est terminé par les condamnations du concile de Sens, n'est qu'un aspect de cette lutte qui s'annonce entre la théologie dite des « spirituels » et celle des écoles. On suppose sans doute que le lecteur est au courant de l'arrière plan de cette controverse.

Toute l'attention se porte exclusivement sur l'analyse de la pensée d'Abélard. Quelques pages sur le concept du péché chez S. Bernard, chez Guillaume de St-Thierry eussent été les bienvenues en nous permettant de comprendre les raisons de leur intervention. On nous dit aussi que le concile de Sens s'est refusé à condamner l'aspect positif de la définition abélardienne du péché parce que la majorité des évêques et S. Bernard lui-même admettaient l'importance du *consensus,* en accord avec la pensée patristique sur ce point. Mais le consentement défini dans l'*Ethica* d'Abélard est-il le même que le consentement dont parle S. Bernard ? D'où vient donc la divergence de vues entre l'abbé de Clairvaux et son ami Guillaume de St-Thierry sur ce point ? Peut-être a-t-on pensé que cela entraînerait trop loin du sujet. La dissertation ne nous offre finalement qu'un bloc de trois études juxtaposées auxquelles on se réfèrera comme à de précieuses analyses de textes, faites par quelqu'un qui les a lus avec une rare perspicacité et, pour ce qui est d'Abélard, cela représente une belle performance. Lorsqu'on attend une large synthèse, on reste quelque peu sur sa faim. A lire certaines analyses particulièrement fouillées, on se demande parfois dans quelle mesure l'auteur ne s'est pas laissé aller à poser au texte des questions, aujourd'hui traditionnelles, mais qui dépassaient certainement les perspectives du théologien du XIIe siècle. On nous signale par exemple, p. 314, que Hugues de St-Victor ne sépare pas le problème de l'imputabilité de ceux de la moralité de l'agir humain. M. Blomme écrit :

« On peut en effet se demander si l'agir humain, pour être imputable, implique nécessairement l'exécution effective de l'acte. On peut aussi examiner si la moralité de cet agir est modifiée par l'acte extérieur. Théoriquement ces deux questions sont donc différentes; en fait Hugues... ne songe pas à opérer une discrimination quelconque entre ces deux problèmes. »

Manifestement le souci d'exactitude du théologien est allé au devant de l'analyse de l'historien, sans d'ailleurs la solliciter. Mais un tel souci d'exégèse finit par demander au lecteur une attention soutenue et une patience à toute épreuve s'il veut s'y retrouver.

* *

5. — *La pénitence d'après S. Colomban*

Dom Jean LAPORTE, **Le Pénitentiel de saint Colomban.** Introduction et édition critique. Coll. « Monumenta Christiana Selecta ». — (14 × 21), 111 p. — Paris, Ed. Desclée, 1960.

« *Monumenta Christiana Selecta,* dossiers et textes d'étude publiés sous la direction du chanoine J.-C. Didier de la Faculté de Théologie de Lille. » Saluons la clairvoyance et le courage de notre savant collègue qui a voulu lancer cette série de dossiers et de textes. La tâche est austère mais elle est utile car elle met dans les mains des élèves des textes choisis, qui leur permettent de connaître les sources théologiques et les forment à la méthode scientifique en leur apprenant à recourir aux originaux. La tentation est si grande de se contenter d'une science que l'on croit toute faite et de ne pas dépasser le plan de la vulgarisation !

Dans cet opuscule, Dom LAPORTE édite et étudie un des *pénitentiels* les plus caractéristiques du haut Moyen Age, celui que l'on a attribué à saint Colomban, abbé de Luxeuil. « Que l'on attribue », faut-il bien dire, car le nom du réformateur monastique n'apparaît que très tard dans les manuscrits (p. 15), la langue utilisée n'est pas celle des sermons, des lettres et des poèmes du saint (p. 22). En vérité, il semble que S. Colomban est venu sur le continent avec seulement le noyau de cette collection canonique, directement inspiré des pratiques insulaires (vers 573). Ses disciples ajoutèrent d'autres canons et c'est notamment ce qui explique la mention de certains hérétiques jurassiens. La partie ancienne suit l'énumération des *crimina capitalia,* tandis que la plus récente fait état de la liste des huit vices capitaux, répandue en Occident par Cassien.

Quelle conception de la pénitence nous révèle ce vieux texte ? Il représente exactement une voie moyenne entre la pénitence canonique solennelle, trop lourde à porter, ne serait-ce que dans ses séquelles (interdiction du mariage et de son usage par exemple), et les pratiques « laxistes » de ceux qui remettaient les péchés sans pénitence. Pour le moine irlandais colombanien qui a combiné ce recueil, la prière d'absolution n'était pas immédiate

mais intervenait dans des limites raisonnables. La pénitence était dure mais peu humiliante et sans séquelles.

L'inspiration du pénitentiel est tout aussi composite. Avec la plupart des recueils du même genre, il condamne le péché objectif, le fait brutal en dehors de toute intention peccamineuse. Ailleurs, il sait censurer l'intention mauvaise et le péche de pensée (par ex. canon 2). On remarquera aussi qu'il donne à la masturbation une importance beaucoup plus grande que la plupart des autres pénitentiels du haut Moyen Age, et qu'il en diversifie la gravité selon l'état de vie du coupable. Le jeune moine ou le jeune clerc, en ce cas, fera trois ans de pénitence. Le laïc célibataire jeûnera 6 mois, l'homme marié, un an.

Ce ne sera pas déprécier ce travail si précieux que de signaler deux défauts, d'ailleurs très secondaires. Le premier concerne la bibliographie. Elle est très incomplète, ignore par exemple le travail de synthèse de M. Anciaux, dont la seconde édition vient de paraître. Elle s'écarte aussi indûment de la division, classique et si nécessaire, entre les sources et les travaux. Le second défaut apparaît dans la présentation de l'édition où l'auteur a négligé de numéroter les lignes en marge. En le faisant, il se serait cependant épargné une multiplicité d'indice de notes de renvoi qui alourdissent la lecture. Mais tout cela n'a pas beaucop d'importance. L'essentiel est que, grâce au P. Laporte, le genre des pénitentiels sera désormais mieux connu et qu'ainsi une étape importante dans l'histoire du sacrement de pénitence sera mieux marquée dans l'esprit des étudiants.

* *

6. — *Les châtiments divins*

G. FOURURE, **Les châtiments divins. Etude historique et doctrinale.** « Bibliothèque de Théologie ». — 370 p. (16 × 23), 24 NF. — Paris, Desclée, 1959.

Il y a quelques années (*Ami*, 1955, p. 641-42), Mgr Cristiani voulait bien signaler la thèse de M. l'abbé Gérard FOURURE, présentée devant la faculté de théologie de Lille. Il signalait l'intérêt de cette recherche et la valeur de la méthode utilisée par l'auteur. Aujourd'hui, M. Fourure publie sa thèse qui n'existait qu'en dactylographie. Il en réduit d'ailleurs considérablement le volume ; on peut le regretter, car il nous semble que le lecteur peut se trouver désorienté devant certains raccourcis et qu'il risque, à une lecture rapide, de ne pas faire justice aux richesses de ce travail.

Et cependant il n'est pas commun de voir un théologien prendre comme thème de ses recherches les châtiments divins temporels. On chercherait en vain dans la plupart des ouvrages classiques des indications à ce sujet. Par contre la piété et la prédication font une large place à l'idée que Dieu punit, dès cette terre, les fautes des hommes, soit par des sanctions personnelles, soit par des sanctions collectives. Assez souvent, on se laisse aller à dire que tout malheur, surtout s'il est collectif, est un châtiment divin : M. Fourure en a d'ailleurs relevé plusieurs affirmations dans des ouvrages modernes.

Il est piquant de penser que cette affirmation dans son universalité est bel et bien une erreur janséniste, condamnée par l'Eglise. C'est d'ailleurs par ce biais que l'auteur a voulu tout d'abord étudier la question. Nous ne pouvons que l'en féliciter, car la question du châtiment qu'il abordait était vraiment trop vaste pour être examinée sous tous ses aspects.

S. Pie V, en effet, a condamné ces deux propositions de Baius :

« Toutes les afflictions des justes, sans exception, sont des châtiments de leurs péchés. Ainsi ce que Job et les martyrs ont souffert, ils l'ont souffert pour leurs péchés. »

« Personne, excepté le Christ n'est exempt du péché originel. La sainte Vierge est donc morte à cause du péché qu'elle avait contracté en Adam. Toutes les afflictions qu'elle a éprouvées ici-bas ont été pour elle, comme pour les autres justes, des châtiments du péché actuel ou originel. »

Quant à Quesnel, il a écrit dans ses *Réflexions morales :*

« Dieu n'afflige jamais des innocents et les afflictions servent toujours ou à punir ou à purifier un pécheur. »

On s'en doute bien : ces propositions ont tenu leur place dans les controverses qui opposèrent alors les partisans et les adversaires des deux auteurs incriminés. M. F. a eu la patience de relever et de grouper tous les arguments d'Ecriture sainte, de tradition patristique et de raison théologique mis en avant par les multiples auteurs qui ont pris part à ces disputes. Il a rendu par là un service signalé aux historiens de la théologie. Désormais, il ne sera plus possible de traiter des controverses jansénistes sans tenir compte de ces recherches.

Problème d'ensemble

Si riche que soit la première partie de cette thèse, elle risque de moins intéresser le grand public que la seconde. En effet, ici, M. F. entend considérer le problème pour lui-même et nous livrer, par conséquent, une solution doctrinale qui nous permette de donner au malheur une interprétation plus vaste et plus variée que celle du rigide jansénisme. Tous ceux qui sont sensibles à la souffrance des autres, à leur révolte possible, à la susceptibilité de l'homme du XX^e siècle devant l'idée d'un Dieu justicier, lui sauront gré d'avoir apporté une théologie doctrinale et spirituelle de la souffrance.

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas la leçon qui ressort de la lecture de l'Ancien Testament ? Le juste n'y apparaît-il pas dans la prospérité, le pécheur dans l'infortune ? Oui, sans aucun doute, mais avant d'en faire une leçon éternelle, il faut songer que Dieu n'a donné sa révélation que par des étapes successives. Lorsqu'il s'est montré comme le gardien de l'ordre moral et le vengeur des fautes, il n'a pas dit explicitement que sa vengeance s'exerçait toujours dès cette terre. Ce sont les Juifs qui l'ont ainsi compris, parce qu'ils n'avaient pas une claire vue des sanctions d'outre-tombe.

D'ailleurs deux livres de l'A. T. sont consacrés à la théologie de la souffrance. Ce sont ceux de *Job* et de *Tobie*. Dans le premier, nous voyons Yaweh prendre parti pour son serviteur et se

fâcher contre ses amis qui prétendent imputer la maladie et la ruine de Job à des fautes morales. Quant au livre de Tobie, il montre que le juste lui-même doit souffrir non pas parce qu'il aurait péché, mais pour l'affermir dans la vertu. L'archange Raphaël déclare en effet : « Parce que tu étais agréable au Seigneur, il a fallu que tu fusses mis à l'épreuve » (Tob., XII, 13).

Dans le N. T. plusieurs textes explicites montrent que des malheurs ne sont pas dus à des fautes, par exemple en *Saint Jean* nous lisons que les apôtres voyant l'aveugle-né demandent au Seigneur si son malheur vient de sa faute ou de celle de ses parents. Le Christ répond : « Ni lui ni ses parents ne sont en cause. Il a été affligé afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui. » C'est d'ailleurs le sens qui est sous-jacent à bien des paraboles évangéliques : le châtiment nous y apparaît comme réservé au moment du jugement ; ici-bas, le bon grain pousse en même temps que l'ivraie et le soleil luit sur les mauvais comme sur les bons. Notre-Seigneur réprimande les apôtres qui voudraient appeler un châtiment immédiat du ciel sur des Samaritains, qui leur ont refusé l'hospitalité.

Quand on aborde *l'époque patristique,* on est assez étonné de voir que les Pères répugnent d'autant plus à utiliser la thèse du malheur-châtiment que les païens s'en servent contre eux. Ne reproche-t-on pas, en effet, aux chrétiens d'être la cause du déclin de l'empire ? Tertullien et saint Cyprien répondent à ces calomnies : les calamités publiques ont été de tous les temps ; elles sont dues à des phénomènes de la nature ; mais il faut en profiter pour se mortifier et se purifier. Le spectacle des calamités publiques doit exciter les âmes fidèles à plus de ferveur.

Dans une autre série de textes, les Pères montrent que le malheur peut être interprété d'une autre manière que comme un châtiment. Souvent amenés à se prononcer sur des cas individuels et précis, plus aisés à juger, ils ont rarement rattaché le deuil ou la maladie à une faute commise précédemment. D'innombrables lettres de consolation ont été écrites depuis les origines chrétiennes. La perspective du châtiment en est presque toujours absente. Les Pères réagiront même souvent contre la tendance de certains de leurs correspondants à se considérer comme des pécheurs châtiés.

Dans une lettre à Castrutius, S. Jérôme veut consoler et encourager cet homme devenu aveugle. Il lui conseille de ne pas attribuer sa cécité à ses péchés et de ne pas l'interpréter comme une punition de Dieu : « J'en profite, déclare-t-il, pour te supplier de ne pas croire que l'infirmité physique que tu as à supporter te soit échue à cause de tes péchés. » La réponse du Christ au sujet de l'aveugle-né autorise Castrutius à envisager une autre signification de sa souffrance. De quel droit appliquerait-il à son cas personnel la thèse du malheur-châtiment ? Et surtout comment pourrait-il la généraliser devant le spectacle du monde qui s'offre autour de lui : tant de méchants sont heureux et tant de bons aux prises avec le malheur ! Revenant aux exemples bibliques qui lui semblent plus probants, S. Jérôme poursuit : « Si tu penses que la cause de ta cécité, c'est le péché, et qu'un mal souvent guérit par les médecins, suppose que Dieu est irrité contre toi, tu accuseras Isaac... tu incrimineras Jacob... » Leur vie aussi a été marquée par la souffrance. Josias l'un des rois les plus saints d'Israël, Pierre et Paul, les Apôtres du Christ, le Fils de Dieu lui-même ont souffert. « Mais toi, tu estimerais heureux, dit S. Jérôme, ceux qui jouissent de la félicité de ce monde et de ses délices. » Il faut que Castrutius abandonne les idées pessimistes que lui inspire son infirmité. Qu'il accepte, comme Lazare, les maux pendant sa vie, non pas en punition de ses fautes mais comme le gage de son bonheur futur.

Saint Jean Chrysostome consolera de la même façon une chrétienne de Constantinople, Olympias, dont la santé était gravement ébranlée : si vous êtes exilée, dépouillée de tout et malade, c'est que Dieu vous a spécialement choisie pour vous réserver dans le ciel une récompense magnifique. C'est un message chrétien de joie et d'espérance que portent ses nombreuses lettres à Olympias. Il lui conseille surtout de ne pas désespérer, car elle n'est pas punie pour ses péchés. La souffrance du juste ne doit pas nous troubler car Dieu est tout amour. Les événements heureux ou malheureux en sont les signes : la tribulation peut devenir, si nous savons l'accueillir, un bienfait précieux, un véritable trésor.

Causes ; valeur de la souffrance

Il serait tentant de suivre la pensée de M. Fourure, cherchant à constituer une théologie de la souffrance. Si le souci de brièveté nous en empêche nous pouvons tout au moins remarquer certaines des coordonnées de sa pensée. A côté de l'idée du châtiment en effet, il faut souligner ici l'*importance des causes naturelles* et la *valeur de la souffrance pour elle-même.* Causes naturelles : cette considération risque de paraître à certains comme attentatoire aux droits de la Providence. Et cependant dans les perspectives de la philosophie de S. Thomas, il faut reconnaître que les causes secondes ont leur consistance et que Dieu tire plus de gloire d'avoir créé des êtres qui peuvent agir, que de les manœuvrer lui-même par le dedans. Il faut donc songer que certains cataclysmes, comme des raz-de-marée ou des éruptions volcaniques, peuvent avoir des causes naturelles. Dieu n'est nullement tenu à opérer des miracles continuels pour empêcher les hommes de souffrir de ces faits et encore moins pour protéger les justes en de pareilles circonstances. Il nous est, d'ailleurs, toujours loisible de profiter de ces désastres pour rentrer en nous-mêmes, pour méditer sur la petitesse de l'homme et pour nous reconnaître comme des créatures à la fois soumises à la grandeur de Dieu et confiantes en sa miséricorde.

Quand il s'agit de l'homme, le péché n'est pas le seul facteur que l'on doive reconnaître à l'origine du malheur ; il y a aussi l'erreur de bonne foi, la déficience des moyens mis en œuvre. Sur le terrain religieux, comme sur le terrain juridique, nous cherchons évidemment des coupables [4]. D'au-

[4] N'est-ce pas ce que l'on a fait, par exemple après la catastrophe de Fréjus ? Sans vouloir juger ce cas,

tre part, il y a un monde entre une punition directement voulue par Dieu et le déroulement des effets qu'il permet. S. Robert Bellarmin le notait déjà : un homme peut faire de mauvaises affaires sans qu'il y ait faute morale de sa part ; il se trouvera ruiné, sans pour cela être puni au sens fort du mot.

D'autre part, la *méditation des souffrances du Seigneur* nous montre que l'acceptation du malheur a une valeur en soi. La théologie catholique tourne le dos aujourd'hui à une interprétation uniquement punitive de la passion du Christ et à la théorie de l'expiation pénale. Tous les théologiens catholiques seront d'accord pour affirmer que, si le Christ n'avait pas souffert, il nous aurait tout de même rachetés. Ce n'est pas avant tout pour prendre sur lui notre punition qu'il a voulu mourir en croix, mais, comme dit saint Pierre : (I Petr., II, 21, 24). « Il nous a ainsi laissé un exemple, il nous invite à marcher sur ses traces. »

Cette valeur de la souffrance, les saints l'ont bien comprise. La douleur humaine qui n'était pour certains que malédiction devient pour eux un moyen d'épurer notre amour pour Dieu et de le fortifier. Beaucoup plus que dans la joie et la prospérité, nous avons dans la souffrance et la maladie quelque chose de valable à offrir à Dieu. La souffrance est essentiellement « la minute de vérité » de la vie chrétienne.

Conclusion

Par manière de conclusion, envisageons avec M. Fourure les différentes hypothèses auxquelles on peut recourir devant un malheur.

1° Du point de vue doctrinal comme sur le terrain pastoral, il y a intérêt à souligner habituellement l'aspect positif de la souffrance. Parler tout de suite de châtiment devant celui qui est dans le malheur, c'est risquer d'être injuste et maladroit. Il importe de montrer à ceux qui souffrent deux choses : la première, c'est que Notre-Seigneur et la Vierge Marie, comme tous les saints d'ailleurs, ont beaucoup souffert ; la seconde, c'est qu'il faut les imiter et chercher dans la souffrance le moyen de purifier son amour, d'approfondir sa patience, de pratiquer la vertu.

2° Lorsque l'on parle de péché, à propos de la souffrance, il faut distinguer plusieurs cas.

— *a*) Il peut y avoir des interventions directes de Dieu, frappant un pécheur dès cette terre. La sainte Ecriture nous en donne des exemples. Elle nous montre ainsi (II Sam., XII, 13) le prophète Nathan expliquant à David que la mort du fils, qu'il a eu de Bethsabée, est un châtiment pour l'adultère et l'homicide qu'il a commis. Nous serons cependant très prudents dans cette interprétation, car nous ne disposons pas comme le prophète du charisme d'interprétation de la volonté providentielle. Il faudra notamment se garder de donner un sens de châtiment à de pures coïncidences... qui pourraient bien quelque jour se retourner contre nous et nous mettre dans une situation embarrassante.

— *b*) Il y a des cas de justice immanente comme celui de l'ivrogne qui meurt d'une cirrhose du foie ; mais il faut bien le voir, toutes les cirrhoses ne sont pas dues à l'intempérance. Dans notre désir de voir triompher la justice nous voudrions pouvoir affirmer que le bien mal acquis ne profite jamais ou que « le crime ne paie pas ». Certains crimes ou vols restent impunis et enrichissent leurs auteurs. Des guerres injustes peuvent se terminer par des victoires qui rapportent. Pourquoi Dieu permet-il cela ? C'est pour nous éprouver : une certaine obscurité de la vie morale est analogue à l'obscurité de la foi. Où serait le mérite de croire en la divinité de Notre-Seigneur, s'il nous apparaissait directement et immédiatement dans sa splendeur céleste ? Si le mal était tout de suite puni, et si le bien était aussitôt récompensé, nous risquerions de ne plus servir Dieu que pour acquérir des biens matériels, nous n'arriverions plus à l'aimer pour lui-même ou pour les récompenses célestes qu'il a promises à nos modestes efforts.

— *c*) Lorsque certains disent que le péché est nécessairement à l'origine d'un malheur, ils ne songent pas suffisamment que ce péché existe souvent chez celui qui pose l'acte mauvais et non pas chez celui qui en subit le préjudice. A l'origine d'un vol, il y a le péché du voleur qui a prémédité et perpétré cette faute ; mais il n'y a pas nécessairement péché chez celui qui est volé. Ne voit-on pas, au contraire, bien souvent de fort braves gens être victimes de fripons et parfois même de ceux qu'ils ont obligés par de multiples bienfaits.

On le voit, ce livre est riche à la fois des informations historiques qu'il nous apporte et de la doctrine qu'il nous expose. Il ne l'est pas moins des réflexions qu'il suscitera chez de nombreux lecteurs. Si apprendre à vivre est une grande tâche pour tout homme, apprendre à souffrir et à en aimer mieux notre Dieu est le devoir de tout chrétien [5].

C. — CHARITE, AMITIE, MARIAGE

7. — *La charité dans l'enseignement de saint Augustin.*

M. HUFTIER, **La charité dans l'enseignement de S. Augustin.** Coll. « Monumenta Christiana Selecta ». — 176 p. (14 × 21), 15 NF. — Paris, Desclée, 1960.

A côté de la série des textes, la collection des « *Monumenta Christiana Selecta* » publie des dossiers. Ceux-ci serviront aux professeurs à étoffer un cours d'histoire comme ils permettront aux chercheurs de trouver, réunis en un seul volume, les textes les plus importants relatifs à une question.

Pour constituer un dossier de cette espèce, il faut une connaissance très ample des écrits d'un

on peut penser qu'à côté de fautes, il y a peut-être eu d'autres acteurs en cause, comme par exemple la mauvaise nature d'un sol qui aurait échappé aux investigations même sérieuses.

[5] L'auteur vient de publier : *La souffrance est un châtiment de Dieu ?* Collection « *Est-il vrai que ?* »... sous la direction du P. Rullens. S. J. Les éditions de l'Oasis, 4, sentier des Rochers, Clamart (Seine) et Œuvre de la brochure chrétienne, 14, rue St-Benoît, Paris-6e.

auteur, qui assure une base solide et sûre au choix proposé ; il est nécessaire d'être à la fois discret et doctrinal. Que vaudrait un dossier unilatéralement proposé au nom d'idées préconçues ? Et d'autre part, pourrait-on faire un choix si l'on n'avait pas dans son esprit une synthèse doctrinale ? Il faut donc ici beaucoup de finesse et de détachement.

M. Huftier fait montre de ces qualités dans ce florilège augustinien. Il connaît particulièrement bien les œuvres de l'évêque d'Hippone, puisqu'il a consacré une partie importante de ses thèses à l'étude de ses œuvres [6]. Cette fois, notre collaborateur a pris pour thème la charité. On le sait, la théologie de la charité est une des pièces maîtresses de la pensée augustinienne. Là confluent, en effet, plusieurs thèses essentielles du système. La charité est avant tout un don de Dieu, l'aspect concret et conscient de cette grâce dont S. Augustin sent tellement le besoin de marquer le caractère infus et gratuit. C'est aussi le précepte premier et la vertu qui résume toutes les autres : ici S. Paul (I Cor., XIII) et les Stoïciens se rencontrent pour parler de la vertu unique. La charité domine d'autant mieux la morale augustinienne que celle-ci est avant tout sensible au critère de l'intention. Il serait faux de croire que saint Augustin ne songe pas au critère de la nature de l'objet ; mais il reconnaît au champ des actions objectivement indifférentes une étendue beaucoup plus vaste que nous, laissant donc à l'intention (*amor meus, pondus meum*) un rôle plus déterminant. Enfin, pour S. Augustin, la charité est une réalité ontologique et psychologique qui englobe Dieu et l'homme : Dieu est charité, il crée cette valeur dans le cœur de ceux qui e donnent à lui et acceptent de surpasser la cupidité de la nature corrompue. Ainsi les chrétiens sont-ils unis entre eux par ce trait commun : un amour à la fois divin, théologal et fraternel.

Ces richesses de l'augustinisme, M. Huftier les expose selon un plan fort logique, dont la simplicité d'ailleurs risque de masquer la maîtrise de celui qui l'a conçu. Le 1[er] chapitre donne les textes concernant l'origine divine de la charité. Le second traite de son excellence : cette vertu nous relie à Dieu, elle nous le révèle et nous le donne. Elle mérite bien d'être reconnue la valeur première de la religion chrétienne. Le chapitre III précise la nature de la charité en la comparant avec la cupidité. Ensuite sont traités les problèmes de l'amour désintéressé (ch. IV) et de la pratique de la charité (ch. V).

Un vœu... Ne pourrait-on publier en traduction française les textes de ce florilège ? Il ne s'agit pas d'encourager la paresse des jeunes théologiens, mais d'étendre l'audience de cet enseignement si précieux.

* *

[6] Pour le doctorat en théologie, M. Huftier traitait en effet du péché chez S. Augustin et chez S. Thomas ; pour le droit canonique son sujet était la pénitence chez S. Augustin.

8. — *L'Amitié.*

BAUDOIN de la TRINITE, **Nature de l'amitié selon S. Thomas d'Aquin.** — In-8, 70 p. — Rome, Casa Generalizia dei Carmelitani Scalzi, 1960.

Du vaste travail de sa thèse de doctorat en théologie, dont le seul plan occupe quatre pages de l'opuscule, l'auteur publie trois fragments.

Le premier a trait à la « *koinônia* » : la communication vitale, cause formelle de l'amitié ou la « *communicatio constituens* ». S. Thomas reconnaît à l'amour trois unions. La première, qui est cause matérielle de l'amour, est l'union substantielle, l'amour qu'on se porte à soi-même. La seconde union est l'union de similitude, c'est-à-dire l'amour que l'on porte à autrui. Elle est essentiellement l'amour lui-même, l'union selon la *coaptatio* de l'affection. Enfin, il y a l'union réelle, physique, la présence de l'être aimé, *effectus amoris.* Puisque l'amitié est un amour, on ne s'étonnera pas d'y retrouver ces trois unions.

La « *koinônia* » conçue comme fondement, que le P. Baudoin appelle d'ordinaire la *communicatio fundans*, est l'union de la similitude et du bien commun. La seconde, la *communicatio constituens*, acte intérieur, est formellement l'amitié, l'union affective mutuelle. La troisième « *koinônia* » est acte extérieur, union réelle, physique, effective, celle de la vie commune entre les amis.

Les deux autres extraits appartiennent à la partie strictement théologique de la thèse. Il s'agit tout d'abord de « l'*amitié avec Dieu.* La charité, amour de bienveillance réciproque fondé sur la communication de la vie divine ». L'inhabitation des Personnes divines dans l'âme l'avait conformée à l'Ami divin dans une ressemblance essentielle. Dieu réalise aussi une « présence spéciale » d'amitié en se donnant à connaître et à aimer. Pour nous permettre de vivre l'amitié divine, Dieu élève les facultés humaines au plan des opérations surnaturelles par la foi et la charité, de telle manière que l'homme l'atteigne directement.

Enfin, dans le 3[e] chapitre (*L'amitié en Dieu. La charité envers le prochain*), l'A. précise en quoi la charité pour autrui peut être à la fois théologale et fraternelle et comment elle assume et transforme les amours humains.

Cette brève analyse risque fort de ne pas donner à nos lecteurs une impression exacte des mérites du P. Baudoin. Ils sont grands cependant. L'auteur a fait la plus vaste des enquêtes dans les œuvres de S. Thomas et il les a scrutées, méditées pour en faire une synthèse dense, riche et cependant limpide comme tout ce qui est authentiquement thomiste. Qui plus est, et qui est plus rare, l'auteur n'a pas voulu s'en tenir à l'analyse conceptuelle « au plan des essences » (p. 25). Il a constamment cherché à repenser, à revivre même pourrait-on dire, ce qu'il lisait, par un recours à l'expérience personnelle. D'où la multiplicité des phrases à la première personne qui pour être moins fidèles à la rigueur scolastique n'en sont pas moins sympathiques ni précieuses.

Mais précisément ici se situerait le reproche qu'on pourrait faire — très amicalement — au R. P. Baudoin. Il avait le droit de limiter l'objet

de son étude à la seule doctrine de S. Thomas ; mais il aurait pu penser que S. Thomas n'est pas un météore tombé du ciel au XIIIe siècle. Il a été préparé par un siècle de recherches et d'essais. Il y est vitalement lié si bien qu'en l'en séparant on risque de le mutiler et de l'appauvrir. Sans doute, en une note significative, le R. P. fait appel à Aelred de Rieveaux. Mais cet auteur et tant d'autres qui, aux XIIe et XIIIe siècles, ont étudié l'amitié avec leur intelligence et leur cœur ne méritaient-ils pas mieux que cette mention brève ? S. Thomas est leur héritier tout autant que d'Aristote, et ce n'est pas parce qu'il les surclasse de très loin qu'il supprime l'apport de ces penseurs — et la plupart du temps de ces mystiques — à la pensée chrétienne.

* *

9. — *Théologie du mariage*

H. RONDET, S. J., **Introduction à l'étude de la théologie du mariage.** Coll. « Théologie, Pastorale et Spiritualité ». — 208 p. (14 × 20), 9,75 NF. — Paris, Lethielleux, 1960.

« Au cours des âges, il est arrivé bien souvent aux théologiens de déduire logiquement d'un principe les conséquences qu'il contenait virtuellement; mais plus souvent encore, ils sont allés des conséquences aux principes, de faits chargés de théologie aux principes qu'ils supposaient. Ainsi en a-t-il été de la sacramentalité du mariage. » Ces paroles, que l'éminent théologien a mises en tête de son chapitre V (p. 69), valent pour tout son ouvrage et nous donnent la clef de son mérite.

Au lieu de déduire comme on doit le faire en d'autres domaines de la théologie, il s'agit ici de procéder par voie d'induction, *ex praxi Ecclesiæ*, notant les faits de la vie de l'Eglise, les controverses et recherches que ceux-ci suscitent chez les théologiens, les décisions surtout de la Hiérarchie.

Il fallait donc étudier l'histoire du mariage chrétien sous ses différents aspects. C'est ce que le R. P. Rondet a fait avec beaucoup d'autorité, menant des recherches personnelles, se servant aussi, comme il le dit, de récents travaux sur ces questions, notamment ceux de M. Le Bras et de ses disciples. Dès lors on voit se poser, dans leur contexte à la fois humain et ecclésial, les problèmes de l'indissolubilité du mariage, de son constitutif essentiel (contrat ou consommation ; contrat et sacrement), de l'autorité respective de l'Eglise et de l'Etat en ces matières, du sens et des fins de l'institution. Il reste alors à dégager les conclusions doctrinales comme le fait l'auteur selon les canevas d'anciens cours donnés à la Faculté théologique de Fourvière.

Un ouvrage aussi précieux sera certainement réédité. Dans cette éventualité, pourrait-on présenter des suggestions ? Il conviendrait parfois d'atténuer la vigueur ou la raideur de certaines formules. Par exemple celle-ci (p. 13) : « Dans un monde soumis à l'ignorance et à la concupiscence, la forme naturelle des institutions familiales est, semble-t-il, la polygamie. » Il serait si simple de substituer « historique » à « naturel » et on éviterait de passer du droit au fait. — D'autre part, on souhaiterait que l'auteur utilise mieux les travaux récents, cités en une bibliographie qui est un modèle du genre. Trop souvent, on sent que le texte est resté ce qu'il fut il y a dix ou vingt ans. Je m'empresse de l'ajouter : les professeurs qui publient leurs cours cèdent facilement à la même tentation et hésitent à revenir sur ce qui fut écrit, même si, lorsqu'ils se transforment en censeurs, ils rappellent les droits idéaux de la méthode.

D. — QUESTIONS D'ARGENT

10. — *Le prêt à intérêt*

John T. NOONAN Jr, **The scholastic analysis of Usury.** — In-8, 432 p. — Cambridge (Mass.). Harvard University Press, 1958.

L'ouvrage de M. Noonan est un fleuron de plus à la couronne de l'école néo-scolastique du Nouveau Monde. En effet, l'auteur, docteur en philosophie thomiste de l'Université Catholique de Washington, est aussi un juriste et un économiste. Comme tel il a voulu mener une enquête historique et doctrinale sur un problème qui, pour être ancien, est toujours actuel, celui du loyer de l'argent. Il a voulu comprendre pourquoi les médiévaux avaient si rigoureusement et si massivement refusé tout prêt à intérêt et il s'est demandé aussi si, au milieu des doctrines périmées, il n'y avait pas des leçons éternelles à dégager de ce long effort de pensée.

Un ouvrage de cette sorte peut être examiné à divers points de vue. On peut vérifier la précision de chaque détail et regretter par exemple que la date indiquée pour la publication du *Décret de Gratien* soit erronée ou que Guillaume d'Auvergne soit présenté comme diacre plutôt que comme archidiacre de Beauvais... Quelle colère n'eût pas eue le bouillant évêque de Paris s'il avait entendu pareille chose ! Mais c'est peut-être regarder les choses par le mauvais côté de la lorgnette et il est plus fructueux et loyal d'examiner la valeur de la synthèse historique ici proposée. On ne peut étudier avec la même attention 40 ou 50 auteurs dont on recherche l'opinion sur une question particulière. D'ailleurs, à côté de pages où M. Noonan a bien dû se contenter des conclusions acquises par d'autres, il en est qui sont basées sur des recherches personnelles : par exemple, les paragraphes qui concernent Alexandre le Lombard, Henri de Hesse ou Conrad Summenhart.

Historique

Suivons donc les « lignes de faîte » de cette large fresque historique. Une première section est consacrée au Moyen Age proprement dit, c'est-à-dire à une époque où le numéraire est rare et où l'argent est considéré comme étant de soi improductif. La réprobation de l'usure, au sens de prêt à intérêt, y apparaît comme une de ces idées communes qu'une époque accepte comme allant de soi, sans chercher ni à les justifier ni même

à les comprendre pleinement [7]. On le voit bien à la légèreté avec laquelle on cherche alors des preuves pour ce « slogan ». Celles qui relèvent de l'autorité sont très faibles si l'on excepte le recours à l'inévitable Aristote. Les appels au droit naturel ou si l'on veut aux arguments de raison, sont si variés qu'aucune unanimité ne se dégage (p. 81). On dirait que la thèse est admise avant même qu'on ait trouvé des raisons en sa faveur. Le plus souvent cependant on considère que l'argent n'est pas un bien consomptible et qu'il échappe à la loi de l'offre et de la demande parce qu'il est une mesure invariable des choses. On souligne aussi les dangereuses conséquences sociales de l'usure.

Mais à côté de cette théorie sur le prêt, il en est une autre qui concerne les contrats de société et qui relève d'une toute autre conception des choses (p. 152). Celle-ci admet que l'argent est un facteur de plus-value et que le risque est un titre fondé à une rémunération. De mesure, l'argent passe au rang de bien. C'est ainsi, par exemple, que selon S. Thomas (p. 143) si le bailleur de fonds escompte un bénéfice en dehors de toute participation à l'affaire et avec le droit de prendre un bénéfice même si les affaires sont mauvaises, il est un usurier. Il n'en va pas de même, s'il partage les risques. En termes modernes on dirait : l' « action » est licite, l' « obligation » ne l'est pas.

D'autres exceptions sont prévues à la réprobation prétendument absolue qui a été édictée. En cas de guerre, on peut exiger un intérêt de l'adversaire car les relations de justice sont suspendues entre les belligérants. Selon saint Raymond, si un marchand a dû emprunter pour la bonne marche de ses affaires parce que l'argent que lui-même avait prêté ne lui avait pas été rendu à temps, il a le droit de se faire payer l'intérêt qu'il a dû payer de son côté (p. 109). Ce ne sont là que des exemples, mais comment donner autrement au lecteur d'une recension l'impression que l'on ressent à relever les faits objectivement présentés par l'auteur ? La condamnation médiévale du prêt à intérêt est loin d'être aussi « monolithique » qu'on le croit généralement ; elle n'est même pas cohérente et le plus souvent est un curieux mélange d'idées préconçues et de faits diversement interprétés.

Après l'étude du Moyen Age, celle de la scolastique des temps modernes. Les théologiens n'y montrent pas moins un grand souci des principes ; ils poussent fort loin leurs distinctions et leurs subtilités. Mais, d'autre part, ils sont confrontés avec des réalités économiques nouvelles. L'or afflue et permet des transferts de fonds, le commerce et la banque ont une importance plus grande. Les Fugger, banquiers des papes à Augsbourg sont à la fois soucieux de leur salut éternel et de leurs intérêts temporels. Faut-il refuser l'absolution aux banquiers s'ils donnent un loyer à l'argent ? C'est la question avec laquelle les casuistes vont se trouver confrontés pendant près d'un siècle. Les théologiens nominalistes proposent un titre à la légitimité de l'intérêt par le « contrat tripartite » ou « contrat de 5 % ». Le banquier met de l'argent à la disposition du marchand : c'est un premier contrat par lequel il prend une part à ses affaires et à ses risques. Le marchand assure au banquier un bénéfice futur. C'est le second contrat. Enfin il y a un troisième contrat par lequel le banquier renonce au bénéfice futur important et aléatoire pour un bénéfice annuel, minime puisqu'il ne dépasse pas 5 %, mais certain. Au contrat médiéval de participation « pour le meilleur et pour le pire » s'ajoute une commutation immédiate et plus avantageuse et plus sûre. On ajoute, d'ailleurs, qu'en pratique il n'est pas nécessaire que les parties explicitent toutes ces stipulations. Un contrat implicite suffit.

Le canoniste Angelus de Clavasio (auteur de la *Summa Angelica*) lance cette théorie qui ravit les théologiens occamistes, notamment Jean Eck. Les Dominicains suivent cette voie en général, en demandant toutefois qu'on ne divulgue pas dans le grand public cette façon de voir et qu'on évite tout scandale. Par contre, les Jésuites s'y opposent. S. Pierre Canisius est à la pointe du combat. Et puis l'attaque se modère. La Congrégation générale des PP. Jésuites de 1581 déclare licite le contrat tripartite et dès lors une opinion commune en sa faveur s'établit. Dans cette perspective, se développera une thèse favorable à l'intérêt pour des titres extrinsèques.

Les *Salmanticenses* — que plus tard suivra saint Alphonse — diront : il est moralement impossible qu'un bailleur de fonds à long terme ne souffre pas quelque perte, danger ou ennui de ne pouvoir user de son argent. En compensation, il peut recevoir un dédommagement, une somme différente du « principal » (p. 356). De tant d'arguments avancés au Moyen Age, un seul, celui de S. Thomas, survit dans la théologie moderne : le seul fait de prêter de l'argent ne donne pas un droit à la plus value que l'emprunteur en obtiendra. Le titre de l'intérêt doit être cherché ailleurs (*damnum emergens, lucrum cessans*, etc.). C'est cette vue que les réponses larges du Saint-Office feront admettre à l'époque contemporaine, tout autant que les travaux d'éminents théologiens : le cardinal de la Luzerne, Funk, Gury, le cardinal Van Roey (*De justo auctarii ex contractu crediti*).

Tendance moderne

A côté de la théorie classique, on notera cependant l'existence d'une autre tendance qui veut établir intrinsèquement la légitimité de l'intérêt payé pour l'argent prêté. M. Noonan n'en a peut-être pas suffisamment étudié l'expression moderne ; on s'étonne qu'il n'ait pas mieux utilisé les textes de Pie XII à cet égard, sur l'argent cœur et sang du système économique. Ce qu'il écrit à ce sujet ne vaut pas les analyses qu'il a faites des textes

[7] Cet état d'esprit n'aurait-il pas son explication dans une interprétation, discutable d'ailleurs, de Lc, VI, 35 ? Voir *D.T.C.*, art. « *Usure* », t. XV, c. 2337. Voir aussi Lagrange, *Ev. selon S. Luc* (p. 195-197) ; sur la difficile exégèse de ce texte, Lagrange écrit : « Le Moyen Age a entendu ce verset du prêt à intérêt, mais il n'y a point là de tradition exégétique » (p. 196). — On pourra lire, dans le texte latin, les documents ecclésiastiques principaux, relatifs au prêt à intérêt publiés de 1139 à 1935 dans l'édition Marietti 1948 de la *Somme* (II^{a}-II^{ae}, q. 78, a. 1, p. 390-392). Dans Denz., en utilisant l'Index alph. au mot *Usura*.

de la Renaissance et notamment ceux de Summenhart. Celui-ci n'a pas craint de s'attaquer à la thèse traditionnelle. L'argent, dit-il, n'est pas une mesure invariable, ne produisant aucune valeur. L'argent peut être plus rare à une époque qu'à une autre ; son loyer variera comme le prix d'une denrée. D'autre part, il est faux que de lui-même il ne produise rien. Il est, au contraire, l'élément matériel du commerce et de l'industrie. Il est la cause partielle du gain commercial et comme tel mérite d'être rémunéré (p. 343). Bien sûr, en soi, dans sa matérialité l'or ne produit rien ; mais l'or peut être changé en marchandises que l'on revendra avec bénéfice, en matière que l'on travaillera avec profit. L'argent, comme *l'être* de la métaphysique aristotélicienne, « *est quodam modo omnia* ».

On le voit, l'ouvrage est d'une richesse peu commune. C'est une véritable somme de tout ce qui a été écrit sur le prêt à intérêt, du haut Moyen Age à Pie XII. L'historien de la morale, le théologien recourront longtemps à lui comme à l'autorité en la matière. Et comme des tables fort bien faites corrigent ce qu'il y a de compact ou de trop analytique dans son volume, on pourra aisément l'utiliser.

Une question reste posée que l'auteur ne semble pas avoir envisagée... C'est son droit ; mais on hésite à croire qu'il ait pu si longtemps travailler sur ce sujet sans que le problème se présente à son esprit. Ce problème, c'est celui de l'autorité de ce qu'il est convenu d'appeler les vues traditionnelles (ceci est très différent de la Tradition au sens théologique : cela va sans dire... mais beaucoup mieux en le disant, selon la formule attribuée à Talleyrand). Comment est-il possible que l'analyse de la nature de la monnaie et de son rôle, proposée par Aristote en un temps où l'économie est rudimentaire, ait pu s'imposer pendant des siècles ? Comment a-t-on pu vouloir à la fois la conserver et admettre des pratiques qui lui étaient évidemment opposés ? Au lieu de dépenser des trésors d'ingéniosité et de raffiner sur des préceptes abstraits, les moralistes de la Renaissance n'auraient-ils pas mieux fait d'ouvrir les yeux et de procéder par induction, de partir des faits ? On trouve chez les humanistes une certaine histoire de dent postiche, qui est d'une cruelle opportunité. D'autant plus qu'elle était en or...

Ph. DELHAYE.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

CONTRITION ET ETAT EXTERIEUR DE PECHE ?

Q. — La théologie enseigne que pour obtenir le pardon d'un péché, il faut *la contrition*. Mais la contrition existe-t-elle dans le cas suivant :

— Deux hommes, MM. A. et B., malgré les sentiments chrétiens qui les font souffrir de ne pas être en règle avec Dieu et avec l'Eglise, sont *mariés civilement* à deux femmes *divorcées* dont le premier mari vit encore. Ils désirent pouvoir régulariser leur situation, donc, en fait, la mort du mari. Mais, en réalité aussi, aucune contrition sincère de leur concubinage.

Si le premier mari meurt avant eux, bonne aubaine, ils se mettent en règle. Mais comment peuvent-ils regretter sincèrement cet état de péché dont ils ne voulaient pas sortir auparavant ? Et si la nouvelle du décès du mari était fausse ? et qu'ils refusent encore de se séparer des pseudo-épouses ?

Et si l'un ou l'autre de ces deux hommes meurt avant le premier mari, quelle contrition peut-il avoir ? Enterré civilement serait-il aussi damné ?

Le salut peut-il dépendre d'une circonstance extérieure, complètement en dehors de la volonté ? Et une régularisation ne risque-t-elle pas de coïncider avec l'absence d'un vrai regret d'un état de péché ; donc pas de contrition devant Dieu ?

Le devoir des confesseurs n'est-il pas d'amener les pénitents à un vrai regret de leur péché, un désaveu sincère de leur conduite ?

R. — Disons d'abord notre accord avec la conclusion du consultant, à savoir : « Les confesseurs, dans ce cas, devraient insister beaucoup pour essayer d'amener les pénitents, si possible, à un vrai regret du passé et désaveu de leur conduite, sous peine d'une absolution nulle et même sacrilège, s'il n'y a que la satisfaction causée par la mort du premier mari, permettant cette régularisation extérieure. »

Ajoutons que l'Eglise y aide, en une certaine manière, par sa législation, s'il y a eu, comme on le dit, souhait et même désir de la mort du premier conjoint « gênant », avec promesse de mariage après la mort de ce conjoint. On se trouve, en effet, dans ce cas, devant l'empêchement de crime première forme. Dans son *Traité du mariage*, Martin présente ainsi cet empêchement (n. 211) :

— « Adultère avec promesse de mariage après la mort du conjoint, ou adultère avec tentative de mariage, même par contrat civil.

Pour contracter cet empêchement, il faut :

1° Un adultère vrai, formel des deux côtés, et consommé ;

2° Une promesse sincère, absolue, mutuelle et non révoquée avant l'adultère, ou une tentative de mariage par acte religieux, civil ou même simplement privé ;

3° Durant le même mariage.

Il n'importe que l'adultère suive ou précède la promesse ou la tentative de mariage ; il suffit que cette double injure au bien de la fidélité et du sacrement soit faite par l'époux coupable du vivant de son conjoint légitime.

Cette première espèce est la plus fréquente ; elle se rencontre au mariage des divorcés civilement remariés, et il faut la soupçonner — et agir en conséquence au confessionnal — chaque fois qu'un veuf ou une veuve se remarient avec leur bonne ou domestique, ou toute autre personne avec qui ils ont eu des relations assez suivies. »

Il serait parfois bon de revenir au droit canonique, et, à travers ses textes, à l'esprit qui en a inspiré la rédaction. Il s'agit là de l'empêchement dit « de crime ».

Par ailleurs, on se souviendra de la différence entre for externe et for interne. Si on a cette distinction devant les yeux, on peut difficilement

écrire : « La mort de ces premiers maris ne dépend pas d'eux. En quoi cette mort avant lui fera que M. A., régularisé, aura l'enterrement religieux et serait *sauvé*, et que M. B., lui, sera enterré civilement et serait *damné* normalement. Comment le salut peut-il dépendre d'une *circonstance extérieure* complètement *en dehors de la volonté* (mort du premier mari), et faire que deux hommes ayant les *mêmes sentiments* ne comprenant pas une vraie contrition et ferme propos, l'un soit *sauvé* et l'autre *damné ?* »

Quand l'Eglise accorde un enterrement de première classe à un défunt, elle ne veut pas dire par là que le défunt aura automatiquement un fauteuil d'orchestre au ciel, de même que, lorsqu'elle se voit dans l'obligation de refuser les funérailles religieuses, elle continue d'espérer que le défunt sera sauvé, loin de le prétendre damné.

En troisième lieu, on peut relire la consultation parue dans l'*Ami* du 21 janvier 1960 (p. 39-40), sur : Les divorcés remariés pratiquants. Cette consultation citait longuement un passage du *Directoire* n. 75 : « Les pasteurs ne doivent pas cacher à ces divorcés remariés qu'ils ont manqué à leur devoir — un devoir qui aurait exigé d'eux de l'héroïsme. — Ils ne pourront pas évidemment les admettre aux sacrements (sauf cas exceptionnels, lorsqu'on aura la certitude que ces divorcés remariés vivent comme frère et sœur, et qu'il n'y aura pas de scandale ; on consultera alors l'Ordinaire). Toutefois, ils leur manifesteront la plus grande charité. Ils les inviteront à mener une vie chrétienne par la prière et l'assistance aux offices paroissiaux.... La participation aux prières de l'Eglise peut leur procurer des grâces actuelles dont ils ont particulièrement besoin. »

La conclusion est donc assez complexe.

S'il n'y a aucun regret sincère du passé, à tel point que, si on venait leur dire après régularisation du mariage précédée de l'absolution, que la nouvelle de la mort était fausse et que le premier mari vit encore, malgré la confession et l'absolution reçue, ils refuseraient de se séparer de ces femmes mariées invalidement, on peut, en effet émettre des doutes sérieux sur l'authenticité de leur contrition.

Maintenant, ne souffraient-ils pas réellement de cette situation fausse, et cette souffrance ne peut-elle être interprétée — voire, si l'on ose dire : entretenue — comme un certain regret de se trouver malgré tout « en marge » ?

N'est-ce pas en ce sens qu'il faut interpréter la recommandation du *Directoire* demandant à la fois de rappeler à ces divorcés remariés qu'ils ont manqué à leur devoir, et les invitant en même temps à mener une vie chrétienne par la prière et l'assistance aux offices paroissiaux ? Le même *Directoire* ne manque d'ailleurs pas de rappeler que ce devoir aurait exigé d'eux de l'héroïsme. Et qu'est-ce en définitive que la contrition, sinon cet écartèlement, ce broiement, selon l'étymologie même du mot ? Bien sûr, le prêtre est prêtre réellement quoique sacramentellement par rapport à l'unique prêtre ; et l'Eglise, dont il est ministre, lui demande de subordonner l'octroi de l'absolution à une contrition dont il ne peut estimer la sincérité que d'après des critères d'ordre humain : il ne peut faire autrement, et l'Eglise ne peut lui demander autre chose. Par ailleurs, aujourd'hui, sous prétexte qu'il y avait un repentir authentique chez ces hors-la-loi qu'étaient la femme pécheresse ou le bon larron plus que chez certains pharisiens qui se croyaient justes, on aurait trop facilement tendance à minimiser le devoir d'être en règle avec les normes que demande l'Eglise — et c'est justement ce qui rend la conclusion complexe. — Mais Dieu, a-t-il lié et réservé l'octroi de sa grâce à celui de ses sacrements par ses ministres ?

Encore qu'une telle position puisse prêter flanc à des décisions pratiques équivoques et laxistes étant donné l'état actuel des esprits, on peut ne pas voir de contradiction entre le fait de refuser l'absolution dans tel cas déterminé, et le fait qu'en même temps on manifeste la plus grande charité et on exhorte à mener une vie chrétienne par l'assistance aux offices paroissiaux.

M. HUFTIER.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

M. BALZARINI et A. ZANOTTO. — **Le Missioni nel pensiero degli ultimi Pontefici.** — Un vol. (22 × 14,5), 428 p. ; broché, 1200 lire ; relié, 1600 lire. — Editions Ancora, Milan.

Le lecteur en est averti dès l'abord dans la préface : il s'agit d'un ouvrage destiné plus à la consultation qu'à la lecture. Il se compose en effet uniquement d'un recueil de paroles des Souverains Pontifes au sujet de l'apostolat missionnaire, depuis l'encylique *Maximum illud*, du 30 novembre 1919, jusqu'aux plus récents discours de S. S. le Pape Jean XXIII. Il s'y ajoute quelques passages extraits des documents pontificaux de Léon XIII et d'autres, peu nombreux, de la S.C. de la Propagande. Il est l'œuvre des jeunes religieux de l'Institut des Fils du Sacré-Cœur de Jésus de Vérone, congrégation vouée aux missions africaines, ordonnés prêtres en 1959. Les textes similaires sont réunis par groupes sous un même titre d'une brève introduction qui en fait ressortir le sens fondamental.

L'ouvrage est divisé en quatre parties principales : 1° les fondements dogmatiques, moraux et juridiques de l'œuvre missionnaire ; — 2° les personnes engagés dans cette même œuvre, du Souverain Pontife aux laïcs ; — 3° les résultats à en attendre, à savoir la constitution d'Eglises locales avec leur clergé et leurs cadres ; — 4° enfin la nécessité et les modalités du concours de l'Eglise catholique tout entière pour en assurer le succès. Tel quel, il se présente comme un pressant appel en faveur des missions et une documentation où les prédicateurs pourront puiser largement.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 17 januari 1961
G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant . C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

RASOIRS ÉLECTRIQUES

Radio PYGMALION est heureux de vous annoncer la sortie du nouveau

Remington ROLL-A-MATIC

Le seul Rasoir s'adaptant instantanément aux barbes dures, aux barbes normales et aux peaux fragiles.

- **Sur simple demande : Essai gratuit de 15 jours du nouveau « ROLL-A-MATIC » sans engagement de votre part.**
- **Toutes les Marques : Sunbeam, Philips, Calor, Robot, Visseaux, Braun, Thomson, Welco, Riviera, etc...**

Crédit à partir de 20 NF. par mois

sans aucune majoration

Conditions exceptionnelles à MM. les membres du Clergé

Renseignements par courrier

19, RADIO PYGMALION Tél. : CEN. 17-33

boulevard de Sébastopol M° : CHATELET

Plus de 250.000 personnes ont visité au cours de l'été 1960 l'Exposition saint Louis à la Sainte-Chapelle de Paris.

Comment expliquer, après sept siècles, ce prestige et ce pouvoir de séduction ?

Louis IX a sanctifié la fonction de roi. Ne serait-il pas le premier saint d'Action catholique ?

Paul GUTH

présente

SAINT LOUIS

Roi de France

256 pages, dont 48 en héliogravure et 16 en offset, reliure éditeur **16,50** NF

BLOUD & GAY

BEAU CHESNE

PRESENTE :

dans la **Bibliothèque de Théologie Historique**

SAINT HILAIRE DE POITIERS

Le premier docteur de l'Eglise latine

par P. GALTIER, S. J.

Un volume in-8 carré .... **13** NF.

DÉJA PUBLIÉS DANS LA BIBLIOTHÈQUE : La Théologie Catholique au XIX[e] siècle (**9,00**). — L'Eglise et la Rémission des péchés aux premiers siècles (**9,00**). — Le Judaïsme palestinien, édition abrégée (**5,25**). — Exégèse Rabbinique et Exégèse Paulinienne (**9,00**).

•

dans le **Cours de Philosophie Thomiste**

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE

par P.-B. GRENET

Un volume in-8 carré avec cartes .... **15** NF.

•

MORALE

par R. SIMON

Un volume in-8 carré .... **15** NF.

DÉJA PUBLIÉS DANS LE COURS : Philosophie de l'Homme (**8,50**). — Ontologie (**9,90**). — Théologie Naturelle ou Théodicée (**8,50**). — Epistémologie Générale ou critique de la connaissance (**8,50**) — Histoire de la Philosophie moderne (**8,50**). — Histoire de la Philosophie contemporaine (**9,90**).

Prospectus disponibles

LIBRAIRIE
38, rue St-Sulpice
PARIS - 6[e]

MIGNARD

EDITEUR
Tél. Dan. 03-88
C.C.P. Paris 6249-19

Dépositaire des Editeurs Pontificaux et Imprimeurs du Saint-Siège

LITURGIE - LITTERATURE religieuse et générale - Tous les bons livres

Choix important de Missels d'Autel de Bréviaires et autres...

Nous enregistrons dès maintenant, pour livraison depuis Pâques 1961, les commandes de BREVIAIRES ROMAINS, NOUVELLES EDITIONS, de tout Editeur Pontifical et les souscriptions au NOUVEAU BREVIAIRE LATIN-FRANÇAIS CONFORME AU NOUVEAU CODE DE LA LITURGIE

(les commandes seront servies suivant l'ordre d'inscription)

Grande variété d'IMAGES (nouvelles séries couleurs)
SOUVENIRS MORTUAIRES - MAROQUINERIE - CUSTODES

ASSORTIMENT UNIQUE EN FRANCE DE TOUS MISSELS RECOMMANDES AUX FIDELES

DISQUES et ELECTROPHONES. Sélection d'enregistrements pour le Clergé et les Fidèles. Chant Grégorien et toute la musique religieuse. — Microsillons instructifs, éducatifs et distrayants pour petits et grands

Avantages spéciaux réservés à MM. les Ecclésiastiques, Religieux, Religieuses à l'Enseignement Libre et aux Familles nombreuses

PROCURE ARTISANALE DU CLERGÉ — ATELIER D'ART SACRÉ
Pour l'Eglise Ancienne, Rénovée ou Nouvelle

Chemins de Croix expressifs et artistiques sur subjectiles différents

EN PROPRIETE : LE CHEMIN DE CROIX **« D'APRES LES MAITRES »**

OBJETS RELIGIEUX et de CULTE — ORFEVRERIE — CHASUBLERIE — PEINTURES — STATUES pour intérieur ou extérieur — ART Ancien et Moderne

TUNIQUES & AUBES pour Communiants et Enfants de Chœur

TISSUS DE PREMIERE QUALITE A DES PRIX DE FABRIQUE

EXPEDITIONS ***EXPORTATION***

CATALOGUE GENERAL ILLUSTRE 1961 *sur simple demande*

VIENT DE PARAITRE :

Aux Editions du Chalet

36, rue de Trion, LYON-5e — 8, rue Madame, PARIS-6e

GUIDE PASTORAL DU PAROLIER

par le **R. P. HUM**, du CPL.

Ouvrage en coédition ; 500 pages ; 14 × 19.
Pages d'une étonnante richesse pastorale.

« On ne peut faire chanter utilement des cantiques qu'à condition de les connaître, de les avoir analysés, d'en avoir étudié la doctrine et l'opportunité, afin de les faire vivre et apprécier. Choisir ses cantiques, les présenter, les mettre en valeur, c'est tout le moyen d'en assurer l'efficacité pastorale. Le présent Guide rend possible un tel travail. Ses analyses, ses tables, ses indications diverses en fournissent le moyen. »

(Extrait de la Préface).

L'exemplaire : **15** NF.

LES JEUNES ET LA FOI, par le R. P. BABIN.

Problèmes de la catéchèse des adolescents.
Ce livre s'adresse à tous les éducateurs.

CHANTE MA JOIE, par Paula HŒSL.

Pages d'une étonnante psychologie féminine.
Une main amie annonce aux jeunes filles les sources de la vraie joie.

L'exemplaire : **8,70** NF.

Basile VIOLLEAU

Bref Résumé
DE LA
DOCTRINE CATHOLIQUE

Prix : **2** NF ; à partir de 10 exemp. : **1,7** NF l'exemp. franco ; à partir de 100 exemp. : **1,4** NF l'exemp. franco

« EXCELLENT par la CLARTE DU TEXTE et la *qualité de la Présentation.* »

Son Excellence
Monseigneur MARTIN,
ARCHEVEQUE DE ROUEN.

Adresser les commandes à

M. l'Abbé
Basile VIOLLEAU
GENAC (Charente)
Tél. : 27
CCP : Nantes 1286-70

« Cette brochure peut rappeler utilement les vérités essentielles de la Doctrine Catholique, *aux Adolescents*, au sortir des Catéchismes, *aux Fiancés* qui se préparent au mariage et *aux Adultes* qui n'ont pas suivi autrefois régulièrement les Cours de Religion. »

Semaine Religieuse du *Diocèse de LILLE*.

Frantz WEYERGANS. — **L'amour fidèle.** — (19 × 13), de 212 p. — Editions universitaires, 72, boul. St-Germain, Paris.

C'est une mise en garde à l'adresse des jeunes époux. Leur amour mutuel leur paraît invulnérable, certes, mais il n'en est pas moins menacé par de multiples dangers : inconstance naturelle, constatation de défauts chez l'autre conjoint, différence des caractères, monotonie, insidieuses tentations ou recherche de compensations au dehors, autant d'éléments destructeurs qui sapent l'unité du foyer. Mais le remède existe à côté du mal : l'auteur, avec un sens psychologique averti et sur le ton d'une conversation familière, donne aux intéressés des conseils appropriés, qui supposent la mise en œuvre de moyens humains, certes, mais surtout en dernier ressort, une fidélité inconditionnelle au devoir et le recours à Dieu par la prière.

« L'âme ardente d'une petite jociste » : **Raymonde Coquillon** (1926-1955). Souvenirs par P. SIMONNEAUX. — (18 × 13,5) de 65 p., 3 NF. — Paris, Debresse, 1960.

A 13 ans, Raymonde Coquillon éprouva les symptômes de la tuberculose qui devait l'emporter à l'âge de 29 ans, après dix années passées en sana, loin des siens. La J. O. C. fut l'idéal auquel elle se donna tout entière ; il explique la rapidité de son ascension vers Dieu, auquel elle se confia avec un abandon filial, à l'exemple de Ste Thérèse de Lisieux. Cette simple brochure ne rapporte d'elle qu'un petit nombre de faits saillants et de confidences, mais elle n'en laisse pas moins deviner combien, en cette âme d'élite, la souffrance fut génératrice de vie surnaturelle.

Une encyclopédie doctrinale, historique et pastorale

TABLES GENERALES DE L'AMI DU CLERGÉ

Sixième série : (1934-1950)

Un volume grand in-8, 448 p. sur 2 colonnes

Non broché : **800** fr. + port
Broché : **1.050** fr. + 150 fr. port
Relié : **1.600** fr. + 150 fr. port

Ces prix sont valables pour la France et l'Etranger.

SENSATIONNEL

LE FAMEUX **ROLL-A-MATIC** EN ECHANGE DE VOTRE ANCIEN RASOIR ELECTRIQUE pour **89,95** NF

RASOIR REMINGTON ROLL-A-MATIC

Prix Commerce : **125** NF. - Prix clergé sans Reprise : **106** NF avec Reprise : **89,95** NF net. — Envoi Franco par

TÉLÉ-VILLAGES, 17, rue des Ecoles, TRIE-CHATEAU, (Oise)

C.C.P. 5192-11 Paris *TEL. : 40* *Boîte Postale N° 5*

PROCURE GÉNÉRALE DU CLERGÉ

des Missions et des Œuvres Catholiques

1-3 et 5, Rue de Mézières — Paris-VIe

Métro : Saint-Sulpice *Maison fondée en 1898*

Tous Ouvrages de Librairie
Missels d'Autel — Bréviaires, etc.
Chasublerie — Mobilier, orfèvrerie
et lingerie d'église — Harmoniums
STATUES — DISQUES — FILMS FIXES
ÉDITIONS MUSICALES

Commission — *Le plus grand magasin religieux de Paris* — Exportation

LOURDES
PALAIS DU ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

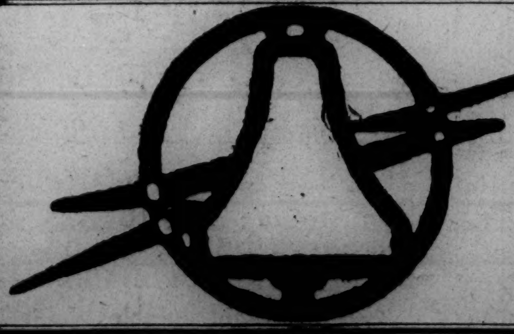

Sonneries Electriques de Cloches

BACH, Ingénieur Constructeur
METZ, Rue Saint-Symphorien
TOUTES LES SONNERIES
automatiques et horaires
— — Angélus — —
Volée - Tintement - Glas

VITRAUX
DALLE DE VERRE
Exécution, Restauration
Atelier THOMAS — Tél. 13.31
78, Av. de Chabeuil, VALENCE (Drôme)

LIBRAIRIE R. BOURDON
75, rue de Rennes - Paris-6e
Achat et vente de
LIVRES D'OCCASION
Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat